



RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT 2014

JEUNESSE ET VIEILLESSE À TRAVERS LE RGPH 2014

Octobre 2017

Préface

Ce rapport est consacré à l'analyse des données, sur les jeunes et les personnes âgées, tirées du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2014), avec l'appui financier du Fond des Nations Unies pour la Population (FNUAP) dans le cadre d'un projet de coopération entre l'Institut Nationale de la Statistique (INS) et le FNUAP.

L'équipe chargée de cet ouvrage est composée de:

INS:

Monsieur Hedi Saidi : Directeur Général de l'INS

Monsieur Lotfi Hrizi : Chef de Département des Statistiques Démographiques et Sociales

Madame Nadia Touihri : Directrice des Statistiques Démographiques

FNUAP:

Rym Fayala: Représentante du FNUAP, Tunisie

Chokri Ben Yahya: Responsable de Programme national

Mohamed Naceur Gharsalli: Consultant, Statisticien, Démographe

Nos remerciements vont au FNUAP pour l'appui financier accordé à l'INS afin d'assurer des analyses complémentaires de données issues du recensement de 2014, sur les jeunes et les personnes âgées et auparavant sur la population, la fécondité et la migration.

Nous remercions aussi Madame Amel Zribi Sous Directeur de Diffusion et Distribution pour la mise en forme de cette publication.

Hedi Saidi
Directeur Général
de l'Institut National de la Statistique
Tunis (Tunisie)

Sommaire

	Pages
Partie 1: Les jeunes de 15 à 34 ans en Tunisie	9
Introduction	11
1. Profil démographique des jeunes	12
1.1. Nombre de jeunes et son évolution	12
1.2. Jeunes par sexe-rapport de masculinité	14
1.3. Structure des jeunes par âge de 15 à 34 ans	14
1.4. Jeunes selon l'état matrimonial	16
1.5. Jeunes par milieu de résidence	19
2. Caractéristiques d'éducation des jeunes	23
2.1. Niveau d'instruction des jeunes	23
2.2. Taux d'analphabétisme des jeunes	24
2.3. Langues lues et écrites par les jeunes	25
2.4. Fréquentation scolaire des jeunes	26
3. Emploi des jeunes âgés de 15 à 34 ans	28
3.1. Jeunes actifs et taux d'activité par sexe et milieu	28
3.2. Jeunes actifs et taux d'activité par âge	29
3.3. Jeunes occupés par sexe et milieu	30
3.4. Chômage des jeunes	31
3.5. Taux de chômage des jeunes par gouvernorat	32
4. Migration des jeunes	35
4.1. Mobilité des jeunes intra-gouvernorat	35
4.2. Migration des jeunes inter-gouvernorats	36
4.3. Migration des jeunes par milieux	37
4.4. Solde migratoire du migrant inter-gouvernorats	38
4.5. Jeunes ayant migré à l'Étranger entre 2009 et 2014	39
5. L'utilisation de l'ordinateur et l'accès à l'internet	41

5.1. Jeunes âgés de 15 à 34 ans ayant, au moins une fois utilisé l'ordinateur ou ayant accédé à l'internet durant la période référence par sexe et milieu	41
5.2. Jeunes âgés de 15 à 34 ans ayant utilisé l'ordinateur et ceux de la même tranche d'âge ou ayant accédé à l'internet durant la période de référence par sexe et âge	43
5.3. Jeunes âgés de 15 à 34 ans ayant utilisé l'ordinateur et ceux de la même tranche d'âge ayant accède à l'internet durant la période de référence par niveau d'instruction et sexe	44
6. Mobilité des jeunes pour aller au travail ou à l'établissement d'enseignement ou de formation	46
6.1. Mobilité des jeunes pour aller au travail	46
6.2. Mobilité des jeunes pour aller à l'établissement d'enseignement ou de formation	48
Partie 2: Les personnes âgées de 60 ans et plus	51
1. Profil démographique	53
1.1. Population âgée de 60 ans et plus et son évolution	53
1.2. Accroissement de la population âgée de 60 ans et plus	54
1.3. Population âgée de 60 ans et plus par sexe – rapport de masculinité	55
1.4. Personnes âgées de 60 ans et plus par milieu, grande région et gouvernorat	56
1.5. Structure par âge de la proportion âgée de 60 ans et plus	59
1.6. Etat matrimonial des personnes âgées de 60 ans et plus	62
1.7. Situation familiale des personnes âgées de 60 ans et plus	65
2. Caractéristiques d'éducation de la population âgée de 60 ans et plus	69
2.1. Analphabétisme des personnes âgées de 60 ans et plus	69
2.2. Niveau d'instruction des personnes âgées de 60 ans et plus	72
2.3. Niveau d'instruction par milieu	75
3. Caractéristiques économiques de la population âgée de 60 ans et plus	77
3.1. Evolution de la population active âgée de 60 ans et plus	77
3.2. Population active âgée de 60 ans et plus par type d'activité et sexe	80
3.3. Population active âgée de 60 ans et plus par type d'activité et milieu	82

4. Sources de revenu, handicapés, prise en charge et couverture sociale	84
4.1. Source de revenu	84
4.2. Les personnes âgées et leurs déficiences physiques, mentales ou sensorielles	89
4.3. Prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus par un membre de la famille	93
4.4. Couverture sanitaire et distance séparant le dispensaire ou l'hôpital régional le plus proche du domicile de la personne âgée	96

Partie 1

Les jeunes de 15 à 34 ans en Tunisie



Introduction

Bien que la transition démographique ait progressé rapidement au cours des dernières décennies, la Tunisie reste encore caractérisée par une population jeune. En 2014, presque le tiers de la population (32,1%) est âgé de moins de 20 ans et la moitié (49,3%) est âgé de moins de 30 ans. Vingt ans auparavant, en 1994, ces deux proportions étaient de l'ordre respectivement de 34,5% et 52,3% et quarante ans auparavant, en 1975, de l'ordre de 55% et 70%.

Les jeunes âgés de 15 à 34 ans à la date du recensement de 2014 sont nés entre 1980 et l'an 2000. Ils comptent 3648878 personnes ; soit le tiers de la population totale du pays (explicitement 33,2%). Rappelons que la population totale à la date du recensement de 2014 est au nombre de 10982476 personnes.

En l'espace d'une cinquantaine d'années (1966-2014), le poids des jeunes dans la population a varié considérablement ; d'abord avec une tendance vers la hausse, en passant de 27,8% en 1966 à 37,2% en 2004, puis avec une tendance vers la baisse atteignant 33,2% en 2014.

Ce schéma de variation s'explique, en grande partie par le rythme d'évolution des naissances. En effet, d'après les statistiques de l'état civil, le nombre de naissances a été en augmentation depuis longtemps, atteignant un maximum de 234700 en 1986, puis il accuse une tendance à la baisse atteignant un minimum de 160200 en 1999 avant d'entamer de nouveau une tendance à la hausse en l'an 2000. La part la plus élevée des jeunes de 15 à 34 ans observé en 2004 correspond aux naissances qui ont eu lieu entre 1970 et 1989, période au cours de laquelle sont enregistrés les nombres annuels de naissances les plus élevés.

Le poids de jeunes de la tranche d'âge retenue ne dépend pas uniquement du nombre de naissances, mais il dépend aussi du niveau de la mortalité, de l'évolution de l'espérance de vie à la naissance et de la migration.

Ainsi, l'essor de l'effectif des naissances enregistrées à partir de l'an 2000 prouve qu'à l'avenir les jeunes vont représenter pendant plusieurs années la forte proportion parmi la population totale ; ce qui va mettre le pays devant différents défis: en matière d'éducation, de formation professionnelle, de santé, de services sociaux et surtout de création d'emplois pour résorber le chômage parmi les jeunes.

Dans tel contexte, on serait tenté de connaître la place qu'occupent les jeunes : leurs poids dans la population totale et leur localisation géographique, leur profil démographique, leur niveau d'instruction et leurs caractéristiques économique, leur mobilité et l'utilisation des nouvelles technologiques de l'information et de la communication.

1. Profil démographique des jeunes

La catégorie de jeunes ciblés sont âgés de 15 à 34 ans en 2014, date du recensement général de la population et de l'habitation (RGPH 2014). Ils sont nés entre 1980 et l'an 2000.

1.1. Nombre de jeunes et son évolution

Cette catégorie de jeunes compte à la date du recensement 3 millions 648 mille 900 personnes ; soit presque le tiers de la population totale du pays (explicitement 33,2%) contre 37,2% en 2004, et 36% en 1994. La proportion des jeunes dans la population était en augmentation depuis longtemps et jusqu'à 2004. Au delà de cette date elle accuse une baisse rapide.

Tableau1 : Evolution du nombre des jeunes (en milliers)

Années	1975	1984	1994	2004	2014
Nombre jeunes	1729,4	2423,6	3158,3	3680,1	3648,9
Croissance intercensitaire	-	694,2	734,7	521,8	-31,2
Croissance annuel moyen	-	77,1	73,5	52,2	-3,1
Taux d'accroissement ¹ (%)	-	3,8	2,7	1,5	-0,1

En valeurs absolus, le nombre de jeunes a crû fortement durant la période (1975-1994), a augmenté mais à un degré moindre que pendant la période précédente entre 1994 et 2004, et a baissé, accusant une croissance intercensitaire négatif (-31,2 mille) Entre 2004 et 2014.

Le taux d'accroissement des jeunes est en régression d'une période intercensitaire à une autre depuis 1975. Le rythme de baisse va en s'accroissant ; il a diminué de 1,1 point entre 1984 et 1994 de 1,2 point entre 1994 et 2004 et de 1,6 points entre 2004 et 2014. Deux facteurs ont un impact absolu sur l'évolution de l'accroissement du nombre de jeunes. Il s'agit de la natalité et la migration externe.

Pour la natalité, la chute du nombre de naissances observées en 1994 et années suivantes est à l'origine de la régression du nombre de jeunes observés en 2014 (jeunes nés entre 1980 et 2000). Par contre c'est l'élévation brusque du nombre de naissances observées en 1975 et années suivantes qui est à l'origine de

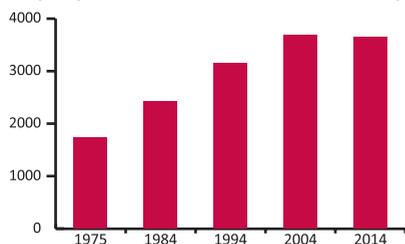
¹ Il s'agit du taux d'accroissement annuel moyen

l'augmentation du nombre de jeunes observés en 2004 (jeunes nés entre 1970 et 1990).

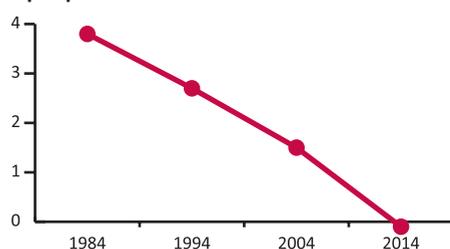
Quant à la migration externe, elle a un effet certain sur l'évolution du nombre des jeunes puisqu'elle touche essentiellement ceux qui sont âgés de 15 à 30 ans, ce qui a été confirmé par le recensement de 2014.

Pour illustrer l'évolution au fil des années du nombre des jeunes, on présente ci-après deux graphiques, l'un donne l'évolution en nombre absolu des jeunes et l'autre leur taux d'accroissement annuel moyen.

Graphique 1 : Evolution du nombre des jeunes



Graphique 2 : Evolution du taux d'accroissement



1.2. Jeunes par sexe-rapport de masculinité

Lors du recensement de 2014, on a dénombré 3648,8 mille jeunes âgés de 15 à 34 ans dont 1797,2 mille hommes et 1851,7 mille femmes. Les hommes représentent 49,3% et les femmes 50,7%. Il y a un écart entre les hommes et les femmes au profit des femmes de 54,5 mille. Cet écart est supérieur à celui observé au niveau de la population totale, évalué à 38 mille seulement.

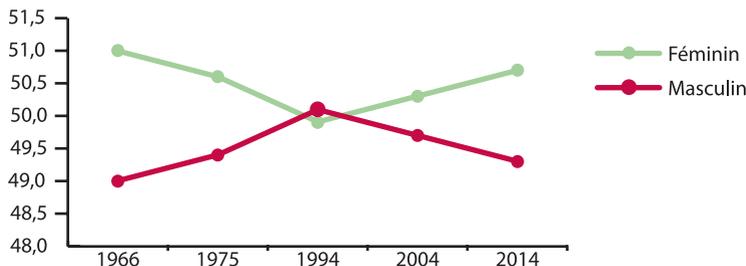
Le déficit de jeunes masculins s'expliquent par la migration vers l'Etranger, car elle touche en grande partie les hommes et notamment les jeunes. Effectivement, les données collectées auprès des ménages, lors du recensement de 2014, sur les migrants vers l'Etranger (66 milles) durant la période de référence (2009-2014) montrent que 73,7% du total des émigrés sont âgés entre 15 et 30 ans et que sur les 66 milles émigrés, 55 mille sont des hommes.

Tableau 2 : Evolution de la proportion des hommes et des femmes séparément

Années	1966	1975	1994	2004	2014
Masculin	49,0	49,4	50,1	49,7	49,3
Féminin	51,0	50,6	49,9	50,3	50,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les données consignées dans ce tableau montrent que tout au long de la période allant de 1966 à 2014, il y a un surplus de filles ; excepté la période des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix où on a observé un surplus de garçons.

Graphique3 : Evolution de la proportion des hommes et des femmes séparément



• Rapport de masculinité

Le rapport de masculinité est défini comme étant le nombre d'hommes rapporté au nombre de femmes, exprimé en pourcentage ou en milliers.

Parmi les jeunes âgés de 15 à 34 ans en 2014, il y a environ 97 hommes pour 100 femmes, alors que pour la population totale, le rapport de masculinité en 2014 est de 99,3. Ainsi, la migration externe est la cause de cette différence, car comme on vient de le voir ci-dessus, elle touche essentiellement les hommes âgés de 15 à 30 ans.

La tendance d'évolution du rapport de masculinité au cours du temps a été d'abord ascendante depuis 1966 pour atteindre un maximum de 101,5 hommes pour 100 femmes en 1984, puis au-delà de cette date, elle a été en régression continue jusqu'à un minimum de 97,1 hommes pour 100 femmes en l'an 2014.

Tableau3 : Evolution du rapport de masculinité (en %)

Années	1966	1975	1984	1994	2004	2014
Rapport de masculinité	96,2	97,8	101,5	100,2	98,8	97,1

1.3. Structure des jeunes par âge de 15 à 34 ans

La structure de la population par âge et sexe subit constamment les variations des événements démographiques (naissances, décès et migration vers l'Étranger). Ceci entraîne un effet sur la structure des jeunes selon l'âge et le sexe surtout que

les jeunes concernés par cette étude sont nés entre 1980 et l'an 2000, période au cours de laquelle la fécondité a fortement baissé.

Groupe d'âge	Effectif (en milliers)			(%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
15-19	434,0	419,9	853,9	24,1	22,7	23,5
20-24	466,6	469,3	935,9	26,0	25,3	25,6
25-29	458,4	431,6	950,0	25,5	26,6	26,0
30-34	438,2	470,9	909,1	24,4	25,4	24,9
Total	1797,2	1851,7	3648,9	100,0	100,0	100,0

La structure des jeunes par âge présente une particularité. Elle a un maximum aux environs de l'âge 25 ans.

Lors de l'analyse des données sur la population totale par âge et sexe, on avait relevé un déficit de population au niveau de la tranche d'âge (5-30 ans) due principalement à la baisse progressive du nombre des naissances entre 1987 et l'an 2000 et que le groupe d'âge (25-30) constitue une tranche d'âge charnière. Il correspond aux naissances de 1984 à 1989. C'est au cours de cette période qu'on a enregistré le nombre de naissances le plus élevé avec un maximum de 234700 naissances en 1986.

Tableau5 : Evolution de la structure des jeunes par groupe d'âge depuis 1966

Groupe d'âge	1966	1975	1984	1994	2004	2014
15-19	30,2	37,1	32,9	29,7	28,7	23,4
20-24	23,3	29,1	27,8	25,9	27,4	25,6
25-29	23,6	19,0	22,3	23,6	23,7	26,1
30-34	22,9	14,8	17,0	20,8	20,2	24,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

L'évolution de la structure des jeunes par âge au fil des années est sujette à l'effet de plusieurs facteurs qui agissent en sens inverse. La fécondité ne cesse de régresser depuis les années 70 et jusqu'au milieu des années 2000. Le nombre de jeunes filles qui entre en âge de procréer chaque année fluctue constamment, la mortalité infantile diminue lentement et la migration vers l'Etranger fait, par moment, des ponctions considérables surtout parmi les jeunes.

1.4. Jeunes selon l'état matrimonial

A l'instar des recensements précédents, le recensement de 2014 a permis de saisir pour chaque personne enquêtée son état matrimonial du moment (célibataire, marié, veuf ou divorcé).

Depuis plusieurs dizaines d'années, les recensements de populations appréhendent l'état matrimonial pour les personnes âgées de 15 ans et plus bien que l'âge légal au mariage ait été augmenté plus d'une fois. Effectivement le Code du Statut Personnel promulgué en 1956 avait notamment fixé, en ce moment-là, l'âge minimum légal au mariage à 15 ans révolus pour la fille et à 18 ans révolus pour l'homme, limites d'âges qui avaient été repoussées par la suite et plus exactement le 20 février 1964, respectivement à 17 ans et à 20 ans révolus.

Ces dernières années, dans l'optique de vouloir assurer l'unicité de l'âge minimum légal au mariage pour les deux sexes, il a été procédé à la promulgation de la loi n°32 en date du 14 mai 2007 ramenant l'âge minimum légal au mariage à 18 ans révolus aussi bien pour l'homme que pour la femme.

Bien qu'actuellement l'âge légal au mariage soit 18 ans révolus pour le garçon et la fille, l'analyse de la situation matrimoniale se fera à partir de l'âge 15 ans, et ce pour englober l'ensemble des jeunes concernés par cette étude de (15 à 34 ans), pour prendre en considération les quelques filles autorisées chaque année, par les tribunaux pour diverses raisons, à se marier avant d'atteindre l'âge légal au mariage et en fin pour avoir un groupe d'âge quinquennal (15-19 ans).

Tableau 6 : Jeunes de 15 à 34 ans par sexe et état matrimonial

Etat matrimonial	Effectif (en milliers)			(%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Célibataire	1487,1	1164,7	2651,8	82,7	62,9	72,7
Marié (e)	305,2	667	972,2	17,0	36,0	26,6
Veuf (ve)	1,4	6,7	8,1	0,1	0,4	0,2
Divorcé (e)	3,5	13,3	16,8	0,2	0,7	0,5
Total	1797,2	1851,7	3648,9	100,0	100,0	100,0

On constate qu'il y a plus d'hommes célibataires que de femme de même statut. Le surplus est de 322,4 mille hommes et ce malgré que l'ensemble des jeunes âgés de 15 à 34 ans comporte plus de femmes que d'hommes.

Par contre pour les autres statuts (marié, veuf, divorcé) on a dénombré plus de femmes que d'hommes quel que soit le statut.

Cette situation est due au fait que la fille précipite davantage l'échéance de son premier mariage que le garçon. Elle se marie souvent en premier mariage à un homme plus âgé qu'elle. Ce qui fait qu'à âge égal, il y a proportionnellement plus de filles mariées, veuves ou divorcés que de garçons.

En conclusion on peut dire que le célibat est répandu parmi les jeunes. Il est plus répandu parmi les garçons que les filles. Effectivement plus des 4/5 des jeunes hommes sont célibataires contre 63% parmi les filles.

Ceci étant, on serait tenté de connaître l'évolution de la proportion de célibataires par âge et sexe.

Tableau 7 : Evolution de la proportion de célibataires

Groupe d'âge	Masculin				Féminin			
	1984	1994	2004	2014	1984	1994	2004	2014
15-19	100,0	100,0	100,0	99,2	93,3	97,0	97,8	96,5
20-24	91,4	96,3	97,7	96,9	59,0	72,3	83,5	81,8
25-29	51,9	71,0	84,1	82,8	24,6	37,7	52,7	49,6
30-34	17,7	31,1	50,1	51,4	9,7	18,1	28,0	28,0
Total	73,0	78,1	85,1	82,7	53,8	59,8	68,5	62,9

Il est évident qu'au fur et à mesure qu'on avance dans l'âge la proportion de célibataires décroît aussi bien pour les garçons que pour les filles.

Cependant le rythme de décroissance diffère selon le sexe. Il est plus rapide pour les filles que pour les garçons. Ce qui veut dire que les garçons et les filles n'ont pas le même calendrier nuptial. A juste titre, en 2014 lorsqu'on passe du groupe d'âge (15-19 ans) au groupe d'âge (20-24 ans), la proportion des célibataires masculins passe de 99,2 à 96,9 et celle des célibataires féminins de 96,5 à 81,8. L'écart pour les masculins ne dépasse pas 2,3 points alors que pour les féminins il est de 14,7 points.

Quant à l'évolution au cours du temps de la proportion de célibataires, elle a connu les mêmes schémas de variation aussi bien pour les garçons que pour les filles.

Globalement, on peut dire que la tendance générale de l'évolution des proportions de célibataires pour les différents groupes d'âge est vers la hausse.

Cela veut dire que la période de célibat est de plus en plus longue pour les jeunes, et ce parce qu'ils repoussent de plus en plus l'échéance de leur premier mariage, ce qui a fait augmenter l'âge moyen au premier mariage du garçon et de la fille.

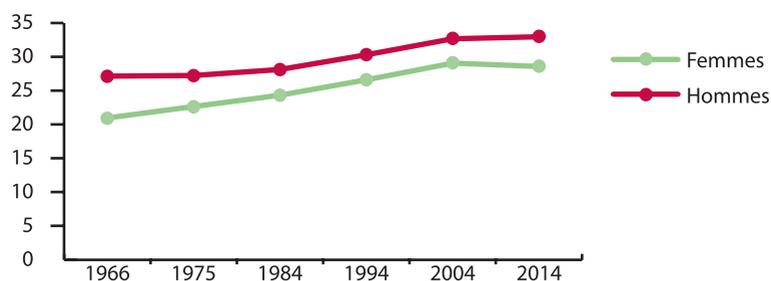
Les statistiques de l'état-civil de l'Institut National de la Statistique (INS) montrent que l'âge moyen au mariage progresse au fil des années à un rythme assez lent aussi bien pour l'homme que pour la femme. En l'espace d'une trentaine d'années (de 1982 à 2012), il passe de 28,9 ans à 33,4 ans pour les hommes et de 23,6 ans à 27,7 ans pour les femmes ; soit une croissance respectif de 4,5 ans et de 4,1 ans.

Ce qui reflète le mieux la nuptialité des jeunes, c'est l'âge moyen au premier mariage. Dans ce qui suit, on envisage de présenter l'âge moyen au premier mariage calculé par la méthode de Hajnal²

Tableau 8 : Evolution de l'âge moyen au premier mariage (ans)

Année	Hommes	Femmes	Ecart
1966	27,1	20,9	6,2
1975	27,2	22,6	4,6
1984	28,1	24,3	3,8
1994	30,3	26,6	3,7
2004	32,7	29,1	3,6
2014	33,0	28,6	4,4

Graphique3 : Evolution de l'âge moyen au premier mariage (ans)



Les points saillants qui se dégagent de ce tableau se résument comme suit :

La tendance d'évolution de l'âge moyen au premier mariage des garçons et des

² La méthode de Hajnal se réfère aux proportions de célibataires par âge. Elle repose sur deux hypothèses :

- Absence de corrélation marquée entre nuptialité d'une part, mortalité et mouvement migratoire d'autre part;
- Les proportions de célibataires aux différents âges ne varient pas au cours du temps.

filles est ascendante depuis 1966 ; c'est-à-dire durant les 50 dernières années.

Cette tendance vers la hausse est due la propension des jeunes à se marier de plus en plus tardivement ; c'est-à-dire à prolonger la période de leur célibat.

La réduction progressive, tout au long des 50 dernières années, de l'écart entre l'âge moyen au premier mariage du garçon et celui de la fille. Il passe de 6,2 ans en 1966 à 3,6 ans en 2004, avant d'accuser une augmentation en 2014, due à une baisse de l'âge moyen au premier mariage de la fille.

Les causes du recul de l'âge au premier mariage sont multiples. En premier lieu, elles sont juridiques. Le Code de Statut Personnel, promulgué en 1956 avait notamment fixé, en ce moment-là, l'âge minimum légal au mariage à 15 ans révolus pour la fille et à 18 ans révolus pour les garçons. Par la suite ces limites d'âges ont été repoussées plus d'une fois. Actuellement l'âge minimum au premier mariage est de 18 ans aussi bien pour la fille que pour le garçon.

A part l'aspect juridique, d'autres facteurs ont des effets plus au moins importants sur l'évolution de l'âge au premier mariage. Il s'agit en fait de la propension des garçons et des filles à retarder l'échéance de leur mariage pour pouvoir pousser leurs études à des niveaux assez élevés, pour occuper un emploi et être autonome avant d'entrer dans la vie conjugale.

Pour conclure, on peut dire que les âges moyens au premier mariage, de la fille et du garçon, augmentent au fil des années avec un écart qui se réduit de plus en plus. Le célibat est répandu parmi les jeunes, garçons et filles, et à âge égal il y a toujours plus de garçons célibataires que de filles.

1.5. Jeunes par milieu de résidence

En Tunisie, la population communale représente plus des 2/3 de la population totale. Elle compte 7 millions 437 mille 500 personnes, contre une population non communale de 3 millions 545 mille personnes.

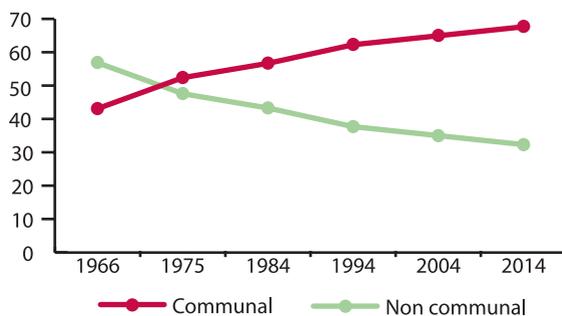
Les jeunes âgés de 15 à 34 ans à la date du recensement, au nombre de 3648,9 mille, se répartissent en 2470,5 mille en milieu communal et 1178,4 mille en milieu non communal; soit respectivement 67,7% et 32,3%. Ce sont là, exactement les mêmes proportions de la population communale et de la population non communale observées au niveau national.

1.5.1. Evolution par milieu

Les jeunes en milieu communal voient leur part augmenter continuellement au cours du temps, contrairement aux jeunes du milieu non communal. En 1966, seulement 43,1% des jeunes résident en milieu communal et 56,9% en milieu non communal. Une cinquantaine d'années après, les deux milieux sont presque à 2/3 à 1/3 à l'avantage du milieu communal. La situation s'est inversée entre 1966 et 1975. De 1966 à 2014, le nombre de jeunes a augmenté de 2389,6 mille personnes. L'immense majorité (80,7%) de cet effectif est accaparée par le milieu communal. Le tableau ci-après donne l'évolution des proportions des jeunes d'un recensement à un autre depuis 1966.

Tableau 9 / graphique: 4 : Evolution de la proportion (%) des jeunes dans chacun des deux milieux de résidence.

Année	Communal	Non communal	Total
1966	43,1	56,9	100,0
1975	52,4	47,6	100,0
1984	56,7	43,3	100,0
1994	62,3	37,7	100,0
2004	65,0	35,0	100,0
2014	67,7	32,3	100,0



Les données du tableau ci-dessus ont le mérite de renseigner sur la localisation géographique des jeunes. Ils sont, actuellement, à 67,7% en milieu communal. Il n'est pas étonnant qu'il soit ainsi, parce que la tendance générale en Tunisie, comme partout d'ailleurs, est à l'urbanisation. Mais d'une présence intense de jeunes peut surgir de nouvelles demandes sociales en matière de logements, transport, éducation, formation, santé, emploi, services sociaux...

Les causes d'une telle situation sont essentiellement d'ordre démographique, migratoire et administratif.

L'augmentation du nombre de jeunes dans le milieu communal est dû en premier lieu au croissance démographique ; c'est-à-dire à l'accroissement naturel de la population (naissances et décès). Elle est dû aussi aux mouvements migratoires. En effet, durant les années soixante et soixante-dix du siècle dernier, l'exode rural de la campagne vers les villes communales a connu de vagues denses de migrants. L'autre facteur d'augmentation est dû aussi à l'érection de nouvelles communes ou de l'extension des périmètres des communes existantes établie par le découpage administratif.

1.5.2. Jeunes par gouvernorat

Le recensement de 2014 a permis de connaître la population de chacune des unités administratives (gouvernorat, délégation, secteur, commune et arrondissement de commune). Dans ce qui suit, on donne la répartition des jeunes par gouvernorat et leur part parmi la population totale (Tableau 10).

Le gouvernorat de Tataouine se détache du lot avec une proportion de jeunes de 36,6%. Cinq autres gouvernorats enregistrent aussi des proportions élevées de jeunes. Il s'agit des gouvernorats de Kasserine (35,3%), Sidi Bouzid (35,2%), Sousse (35%), Monastir (35,4%) et Kebili (35,3%).

Les proportions les plus faibles des jeunes sont observées dans les gouvernorats de la région du Nord-Ouest : Beja (29,9%), Jendouba (30,2%), le Kef (29,8%) et Siliana (30,4%).

Deux facteurs influent sur le niveau de la proportion des jeunes dans le gouvernorat. Il s'agit de la natalité et la migration ; mais le plus déterminant est la natalité.

Les jeunes objet de cette étude sont nés entre 1980 et 2000 ; période au cours de laquelle la natalité était assez élevée dans les gouvernorats de Tataouine, Kasserine, Sidi Bouzid, Sousse, Monastir et Kebili et faible dans les gouvernorats du Nord-Ouest. Quant à la migration, elle est pour quelque chose dans la détermination du niveau de la proportion des jeunes, surtout que les gouvernorats de Sousse et de Monastir constituent un pôle d'attraction de migrants.

Tableau 10 : Répartition des jeunes par gouvernorat

Gouvernorat	Population (en milliers)	Jeunes (en milliers)	Proportion des jeunes (%)
Tunis	1056,2	348,8	33,0
Ariana	576,1	195,7	34,0
Ben arous	631,8	207,8	32,9
Manouba	379,5	126,7	33,4
Nabeul	787,9	252,9	32,1
Zaghouan	176,9	59,0	33,3
Bizerte	568,2	180,4	31,7
Beja	303,0	90,7	29,9
Jendouba	401,5	121,3	30,2
Le kef	243,2	72,5	29,8
Siliana	223,1	67,8	30,4
Sousse	674,8	236,2	35,0
Monastir	548,8	194,5	35,4
Mahdia	410,8	134,0	32,6
Sfax	955,4	316,2	33,1
Kairouan	570,4	185,3	32,5
Kasserine	439,2	155,2	35,3
Sidi bouzid	429,9	151,5	35,2
Gabes	374,3	128,5	34,3
Medenine	479,5	161,7	33,7
Tataouine	149,5	54,8	36,6
Gafsa	337,3	116,1	34,4
Tozeur	107,9	35,8	33,2
Kebili	157,0	55,5	35,3
Tunisie entière	10982,5	3648,9	33,2

2. Caractéristiques d'éducation des jeunes

Ce chapitre sera consacré à l'analyse des données relatives aux caractéristiques d'éducation des jeunes, tirées du recensement général de la population et de l'habitat de 2014.

2.1. Niveau d'instruction des jeunes

La fille a connu un retard au niveau de sa scolarisation par rapport au garçon pour diverses raisons, surtout durant les premières années de l'indépendance du pays en 1956. En 1975, les garçons âgés de 6 à 14 ans étaient scolarisés à 70% contre 49,3% seulement pour les filles. Ceci a eu un effet certain sur le niveau d'instruction et sur son évolution.

Tableau 11 : Niveau d'instruction des jeunes par sexe

Niveau d'instruction	Effectif (en milliers)			(%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Néant	80,7	137,2	217,9	4,5	7,4	6,0
Primaire	356,8	312,1	668,9	19,9	16,9	18,3
Secondaire	1109,0	1038,6	2147,6	61,7	56,1	58,9
Supérieur	250,7	363,8	614,5	13,9	19,6	16,8
Total	1797,2	1851,7	3648,9	100,0	100,0	100,0

Les jeunes de 15 à 34 ans sont alphabétisés à 94%. Les hommes sont à 95,5% et les femmes à 92,6% (Tableau 11). Au niveau de l'ensemble de la population ces proportions se situent respectivement à 80,7%, à 87,1% et à 74,3%.

Il y a, en termes absolus et relatifs, plus d'hommes du niveau d'études primaires ou secondaires que de femmes.

Il est à signaler, par ailleurs, qu'une femme sur cinq (19,6%) a le niveau d'études supérieures, contre une proportion qui ne dépasse pas les 13,9% pour les hommes. Au niveau national cette proportion est de 16,8%. Cela prouve que la fille a une propension à poursuivre ses études voire même à les pousser à des niveaux supérieurs plus élevés que celle des garçons.

Les données des différents recensements, réalisés dans le pays depuis des dizaines d'années, montrent que le niveau d'instruction de la population en général et des

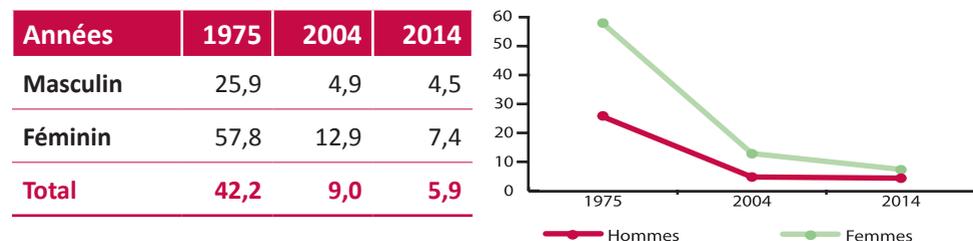
jeunes en particulier ne cesse de s'améliorer au cours du temps et ce en raison du développement du système éducatif et son extension dans toutes les régions du pays ceci explique la régression continue de l'analphabétisme parmi la population et particulièrement parmi les jeunes générations.

2.2. Taux d'analphabétisme des jeunes

Le taux d'analphabétisme est défini comme étant le nombre de jeunes analphabètes âgés de 15 à 34 ans rapporté au total de jeunes de la même tranche d'âge, exprimé en pourcentage.

En 2014, le taux d'analphabétisme des jeunes se situe au niveau de 5,9%. Il est de 4,5% pour les garçons et 7,4% pour les filles. Une quarantaine d'années auparavant, en 1975, ce taux était de 42,2% pour l'ensemble. Il était de 25,9% pour les garçons et de 57,8% pour les filles.

Tableau 12/ Graphique 5 : Evolution du taux d'analphabétisme des jeunes par sexe



La régression de l'analphabétisme parmi les jeunes âgés de 15 à 34 ans durant une quarantaine d'années (1975-2014) a accusé une forte baisse (Tableau 12). Il passe de 42,2% en 1975 à 5,9% seulement en 2014 ; soit un décroît de 36,3 points, ce qui correspond à une moyenne annuelle de 0,9 point.

Le point saillant de la situation est la forte baisse du taux d'analphabétisme des filles entre 1975 et 2014. Il a baissé de 50,4 points contre 21,4 points pour les garçons.

En 2014, les jeunes analphabètes comptaient 216842 personnes sur un nombre total de jeunes de 3648877 personnes. Quarante ans auparavant, en 1975, les jeunes analphabètes étaient au nombre de 726590 personnes sur un nombre total de jeunes de 1729380.

2.3. Langues lues et écrites par les jeunes

Cinq combinaisons de langues ont été retenues pour répartir la population alphabète âgée de 10 ans et plus à la date du recensement de 2014, à savoir :

- Arabe seulement ;
- Arabe et Français ;
- Arabe, Français et Anglais ;
- Arabe, Français, Anglais et autre langue ;
- Autre combinaisons de langues.

En raison de leurs faibles proportions, les deux dernières combinaisons seront regroupées, pour les besoins de l'analyse, en une seule rubrique appelée «Autre».

Tableau 13 : Proportion des jeunes alphabètes (en%) selon la langue lue et écrite

Groupe d'âge	Arabe seul	Arabe + Français	Arabe + Français + Anglais	Autres	Total
15-19	11,2	34,9	49,9	4,0	100,0
20-24	12,1	35,3	45,7	6,5	100,0
25-29	15,0	39,2	41,0	4,8	100,0
30-34	19,9	42,7	33,7	3,7	100,0
Total	14,5	38,1	42,6	4,8	100,0

Les jeunes qui sont à trois langues (Arabe, Français et Anglais) représentent la proportion la plus élevée qui est 42,6% contre 38,1% pour les bilingues (Arabe+ Français) et 14,5% pour les unilingue (Arabe seul).

En termes absolus, les jeunes trilingues comptent 1462366 personnes, les bilingues 1307392 personnes et les unilingues 496938 personnes. Ensemble, ces trois catégories groupent 3266696 à la date du recensement de 2014.

Par ailleurs, il y a lieu de relever la décroissance de proportions des jeunes trilingues quand l'âge augmente, contrairement aux jeunes bilingues et aux jeunes unilingue qui voient leurs proportions croître avec l'âge. cela veut dire que, les plus jeunes qui sont à trois langues. Dans le groupe d'âge (15-19 ans), une personne sur deux est à trois langues, alors que les bilingues sont à 34,9% et les unilingues à 11,1%.

2.4. Fréquentation scolaire des jeunes

Cette section est consacrée à la fréquentation scolaire des jeunes âgés de 15 à 34 ans à la date du recensement de 2014. Il est question, en fait, de connaître le nombre de jeunes qui fréquentent encore l'école, leur poids par rapport au total des jeunes et de connaître aussi leur répartition par sexe et par âge.

Tableau 14 : Jeunes selon la fréquentation scolaire par sexe

Genre	Fréquentation scolaire (en milliers)			(%)		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
Masculin	473,0	1324,2	1797,2	26,3	73,7	100,0
Féminin	546,3	1305,4	1851,7	29,5	70,5	100,0
Total	1019,3	2629,6	3648,9	27,9	72,1	100,0

D'abord, en examinant la distribution proportionnelle des hommes et des femmes séparément selon la fréquentation ou non de l'école, on constate que les femmes sont plus scolarisées que les hommes. Les femmes sont scolarisées à 29,5% et les hommes à 26,3%. Pour l'ensemble des jeunes, on peut dire que près 28% des jeunes fréquentent encore l'école. Ils comptent 1099,3 mille personnes et se répartissent en 46,4% pour les garçons et 53,6 pour les filles.

Même en termes absolus, on constate qu'il y a plus de filles encore scolarisées que de jeunes hommes. En effet, on a dénombré 546,3 mille filles et 473,0 mille garçons, avec un écart de 73,3 mille.

Tableau 15 : jeunes fréquentant l'école par âge et sexe

Groupe d'âge	Effectif (en milliers)			Proportion de ceux qui fréquentent		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
15-19	282,5	306,8	589,3	65,1	73,1	29,0
20-24	154,1	196,7	350,8	33,0	41,9	37,5
25-29	29,8	35,5	65,3	6,5	7,2	6,9
30-34	6,6	7,3	13,9	1,5	1,5	1,5
Total	473,0	546,3	1019,3	26,3	29,5	27,9

Le nombre de jeunes fréquentant encore l'école décroît quand l'âge augmente (Tableau 15). En effet, les jeunes quittent progressivement l'enseignement pour

entrer dans la vie active.

Ceci se reflète au niveau de la proportion de jeunes qui fréquentent l'école. Elle décroît en fonction de l'âge à un rythme assez rapide aussi bien au niveau des jeunes hommes qu'au niveau des filles.

Ce qui est remarquable est que pour les âges inférieurs à 30 ans, les filles poursuivent encore leurs études avec des proportions plus élevées que celles des jeunes hommes.

On relève que les jeunes âgés de 15 à 19 ans sont scolarisés à 69%. A l'âge de 30 à 34 ans, il n'en reste que 1,5%.

3. Emploi des jeunes âgés de 15 à 34 ans

L'emploi des jeunes constitue une préoccupation majeure des autorités compétentes dans notre pays. Cette préoccupation est provoquée par la forte pression qu'exercent, sur le marché du travail, les jeunes demandeurs d'emploi dont le niveau d'instruction est de plus en plus élevé.

Plusieurs programmes d'emploi ont été conçus et mis en application par les autorités afin de résorber le chômage qui sévit parmi les jeunes ; mais ces programmes n'ont pas toujours abouti.

Actuellement, l'emploi des jeunes continue à se poser avec beaucoup d'acuité et forme en quelque sorte un défi que le pays est tenu à relever.

3.1. Jeunes actifs et taux d'activité par sexe et milieu

Conformément aux recommandations des Nations Unies, il a été procédé, lors du recensement de 2014, à la collecte de données sur l'activité économique de la population âgée de 15 ans et plus donc a fortiori des jeunes de 15 à 34 ans objet de cette étude.

Tableau 16 : Jeunes actifs³ et taux d'activité⁴

Milieu	Actifs (en milliers)			Taux d'activité (%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Communal	731,2	493,6	1224,8	60,1	39,4	49,6
Non communal	356,6	159,1	515,7	61,4	26,6	43,8
Total	1087,8	652,7	1740,5	60,5	35,2	47,7

En 2014, date du dernier recensement, les jeunes se répartissent en 1740445 personnes actives et 1908420 personnes inactives, ce qui correspond à un taux d'activité de 47,7%, taux légèrement supérieur à celui de la population totale (46,5%). A titre de comparaison, en France le taux d'activité des jeunes de 15 à 29 ans est de 53,8% en 2014.

³ La population active est constituée de l'ensemble de personnes en âge de travailler, qui sont soit pourvus d'emplois, soit en situation de chômage.

⁴ Taux d'activité : c'est la population active (15-34 ans) rapportée à la population de 15 à 34 ans, exprimé pour cent.

Par sexe, le taux d'activité des jeunes tunisiens âgés de 15 à 34 ans en 2014 s'élève à 60,5% pour les hommes et ne dépasse pas les 35,2% pour les femmes. Par milieu, le taux d'activité des hommes garde son niveau élevé quel que soit le milieu. Il est de 60,1% en milieu communal et de 61,4% en milieu non communal.

En conclusion, on peut dire qu'il y a un écart considérable entre les taux d'activité des hommes et ceux des femmes quel que soit le milieu de résidence. Cet écart est flagrant en milieu non communal, il frôle les 35 points.

3.2. Jeunes actifs et taux d'activité par âge

Tableau 17 : jeunes actifs (en milliers) et taux d'activité (en %) par groupe d'âge

Groupe d'âge	Total jeunes	Jeunes actifs	Taux d'activité
15-19	853,9	142,2	16,7
20-24	935,9	378,9	40,5
25-29	950,0	612,2	64,4
30-34	909,1	607,2	66,8
Total	3648,9	1740,5	47,7

Le taux d'activité des jeunes augmente en fonction de l'âge avec un rythme accéléré surtout au niveau des trois premiers groupes (Tableau 17).

Le niveau assez faible du taux d'activité des personnes âgées de 15 à 19 ans (16,7%) est dû essentiellement à la rétention scolaire.

Le taux d'activité des personnes du groupe d'âge (30-34 ans) est élevé, il est de 66,8%.

Tableau 18: Taux d'activité des jeunes par âge et sexe (en%)

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Total
15-19	22,1	11,0	16,7
20-24	51,4	29,6	40,5
25-29	79,8	50,1	64,4
30-34	88,1	47,0	66,8
Total	60,5	35,2	47,7

Le taux d'activité augmente quand l'âge croit. En passant du groupe d'âge (15-19 ans) au groupe (30-34 ans), le taux d'activité se multiplie par 4 (Tableau 18). Cette constatation reste varier pour les garçons et pour les filles.

Les taux d'activité des garçons aux différents groupes d'âge sont plus élevés que ceux des filles. C'est ce qui explique les fortes proportions de filles inactives (filles ou femmes au foyer). Par ailleurs, rappelons que la population active se répartit en population occupée⁵ et en population au chômage⁶. En 2014, ces deux catégories représentent respectivement 1295,5 mille et 445,0 mille.

3.3. Jeunes occupés par sexe et milieu

Tableau 19 : Jeunes occupés par sexe et milieu et ratio d'emploi⁷

Milieu	Occupés (en milliers)			Ratio d'emploi (%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Communal	572,9	336,2	909,1	47,1	26,8	36,8
Non communal	282,2	104,2	386,4	48,6	17,4	32,8
Total	855,1	440,4	1295,5	47,6	23,8	35,5

Près d'un million 300 milles jeunes sont pourvus d'emplois ; ce qui correspond à un ratio d'emploi (ou taux d'occupation) de 35,5%.

Par sexe, ce ratio s'élève à 47,6% pour les hommes et se limite à 23,8% pour les femmes, marquant un écart considérable ; c'est exactement du simple au double.

Par ailleurs, quel que soit le milieu, les hommes sont occupés à plus de 47% alors que les femmes ne sont occupées qu'entre 17% et 27%, largement en deçà des hommes. La fille au milieu rural est faiblement occupée.

⁵ La population occupée est constituée des deux catégories suivantes :

- Les personnes en âge de travailler, ayant travaillé au moins une heure au cours des 7 jours qui précèdent le jour de l'interview ;
- Les personnes ayant arrêté de travailler temporairement pour des raisons de congé de repos de maladie ou pour raisons d'intempérie ou suite à un arrêt temporaire de l'activité de l'entreprise et que ces personnes vont reprendre leur travail.

⁶ Le chômeur est défini comme étant la personne dépourvue d'emploi dans la période de référence (les 7 jours qui précèdent la date de l'interview), à la recherche activement d'un emploi et disponible pour occuper un emploi dans les deux semaines qui suivent la date de l'interview.

⁷ Ratio d'emploi (ou taux d'occupation) : il est défini comme étant le nombre de jeunes occupés âgés de 15 à 34 ans rapporté au total des jeunes de la même tranche d'âge.

3.4. Chômage des jeunes

Tableau 20 : Jeunes chômeurs par sexe et milieu et taux de chômage⁸

Milieu	Chômeurs (en milliers)			Taux de chômage (%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Communal	158,2	157,5	315,7	21,6	31,9	25,8
Non communal	74,4	54,9	129,3	20,9	34,5	25,1
Total	232,6	212,4	445,0	21,4	32,5	25,5

Les jeunes de la tranche d'âge 15 à 34 ans qui se trouvent en chômage lors du dernier recensement réalisé en 2014, sont au nombre de 445 mille personnes (Tableau 20).

Ils représentent 25,5% des jeunes actifs économiquement (c'est le taux de chômage des jeunes). Ainsi, un jeune sur quatre est en situation de chômage en 2014.

Une autre conclusion, non moins pertinente, est le niveau de chômage quelque peu élevé enregistré pour les femmes. Une femme sur trois est en chômage contrairement aux hommes qui sont au 1/5 près.

Pour conclure, le chômage est répandu parmi les jeunes. En effet 1/3 des filles et 1/5 des garçons, ce qui fait 1/4 pour leur ensemble sont en chômage.

Tableau 21 : Occupés, chômeurs et taux de chômage (en %) par groupe d'âge

Groupe d'âge	Occupés	Chômeurs	Total des actifs	Taux de chômage
15-19	94721	47442	142163	33,4
20-24	252678	126217	378895	33,3
25-29	443906	168280	612186	27,5
30-34	504189	103019	607208	17,0
Total	1295494	444958	1740452	25,5

Pour les jeunes occupés, plus on avance dans l'âge plus le nombre d'occupés augmente. Inversement le taux de chômage décroît quand l'âge augmente. C'est-à-dire l'accès à l'emploi se fait progressivement au cours de temps. Dans le groupe d'âge (15-19 ans), un actif sur trois (1/3) est en chômage ; alors que dans le groupe (30-34 ans) 17% seulement des jeunes actifs sont en chômage (Tableau 21).

⁸ Le taux de chômage est défini comme étant le nombre de chômeurs (15 à 34 ans) rapporté à la population active de la même tranche d'âge.

Tableau 22 : Taux de chômage des jeunes par sexe et âge

Groupe d'âge	Nombre de chômeurs			Taux de chômage (en %)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
15-19	31686	15755	47441	33	34,1	33,4
20-24	730089	53119	126217	30,5	38,2	33,3
25-29	80285	87995	168280	21,9	35,7	27,5
30-34	47557	55463	103020	12,3	25,1	17
Total	232626	212332	444958	21,4	32,5	25,6

A la date du recensement de 2014, les jeunes en chômage comptent 445 mille environ, dont 232,6 mille masculins et 212,4 mille féminins ; soit respectivement 52,3% et 47,7% (Tableau 22).

Le nombre de chômeurs augmente avec l'âge jusqu'à l'âge 30 ans ; puis il fléchit aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Pour le taux de chômage, le 1/3 des actifs âgés de 15 à 24 ans révolus est en chômage. Au-delà de cette tranche d'âge le taux de chômage entame une baisse d'environ 6 points puis 10 points.

A âge égal, le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes.

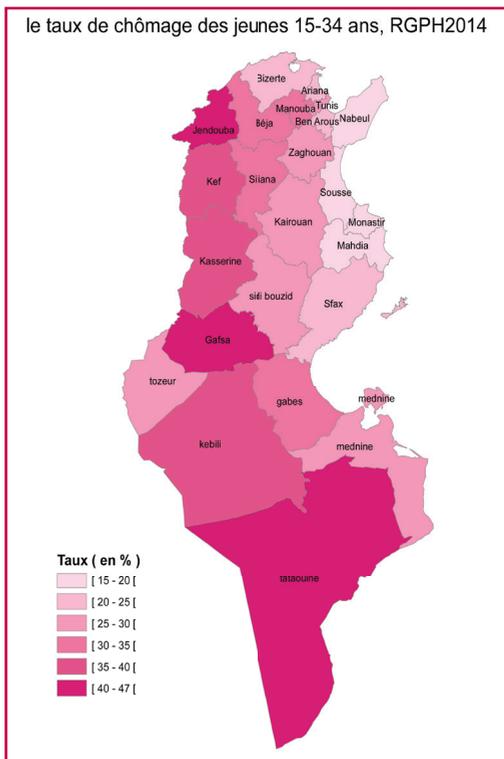
3.5. Taux de chômage des jeunes par gouvernorat

Le taux de chômage varie d'un gouvernorat à un autre. Il est plus élevé dans les gouvernorats de l'intérieur du pays que dans les gouvernorats côtiers.

Tableau 23: Taux de chômage (en %) par gouvernorat

Gouvernorat	Taux de chômage (%)
Tunis	25,2
Ariana	20,5
Ben arous	23,7
Manouba	30,1
Nabeul	17,8
Zaghouan	25,4
Bizerte	23,3
Beja	31,9
Jendouba	44,1
Le kef	35,9
Siliana	30,7
Sousse	18,9
Monastir	15,4
Mahdia	19,1
Sfax	20,8
Kairouan	27,5
Kasserine	35,8
Sidi bouzid	26,7
Gabes	34,2
Medenine	25,8
Tataouine	42,5
Gafsa	46,5
Tozeur	27,9
Kebili	35,3
Total	25,6

le taux de chômage des jeunes 15-34 ans, RGPH2014



Le chômage touche beaucoup plus les jeunes que les adultes. Avant d'occuper un emploi, le jeune passe un certain temps, plus au moins long, en situation de chômage. De ce fait, le taux de chômage des jeunes est supérieur au taux de chômage au niveau de l'ensemble de la population.

Au niveau régional, il existe une forte disparité du taux de chômage des jeunes par gouvernorat. Il passe du simple au triple (15,4% à Monastir et 46,5% à Gafsa).

L'écart est de 31,1 points.

Trois gouvernorats se détachent du lot à savoir : Gafsa (46,5%) Jendouba (44,1%) et Tataouine (42,5%). Quatre autres gouvernorats se caractérisent par un taux assez élevé. Il s'agit des gouvernorats du Kef (35,9%), Kasserine (35,8%), Kébili (35,3%), et Gabès (34,2%). Les taux de chômage des jeunes les plus faibles sont enregistrés dans les gouvernorats de la région du Centre-Est : Sousse (18,9%), Monastir (15,4%), Mahdia (19,1%) et Sfax (20,8%) et dans les gouvernorats de Nabeul (17,8%) et l'Ariana (20,5%).

4. Migration des jeunes

Dans cette partie, on va analyser les mouvements migratoires des jeunes âgés de 15 à 34 ans à la date du recensement de 2014.

Les données sur les mouvements migratoires des jeunes, se rapportant à la période de référence (2009-2014), sont extraites des données sur les flux migratoires appréhendés pour l'ensemble de la population moyennant la variable âge.

L'attention sera focalisée principalement sur la mobilité intra-gouvernorat et sur les flux migratoires entre milieux et entre gouvernorats. On dégagera par la suite le solde migratoire par gouvernorat et en dernier lieu on donnera un aperçu sur l'émigration des jeunes Tunisiens vers l'étranger durant la période de référence.

4.1. Mobilité des jeunes intra-gouvernorat

Il s'agit là de tous les changements de logements opérés à l'intérieur de chacun des gouvernorats du pays: c'est-à-dire il s'agit de tout changement de résidence tout en restant dans le même gouvernorat: d'une délégation à une autre, d'un quartier à un autre, à l'intérieur d'une même zone géographique, d'un même quartier ou dans une même rue, voire dans un même immeuble.

Tableau 24 : Mobilité intra-gouvernorat par âge et sexe - Rapport de masculinité

Groupe d'âge	Effectifs (en milliers)			Taux de sortie (en %)			Rapport de masculinité (%)
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
15-19	26,8	29,5	56,3	6,2	7,0	6,6	90,7
20-24	28,8	57,4	86,2	6,2	12,2	9,2	50,3
25-29	44,6	91,7	136,3	9,7	18,6	14,3	48,7
30-34	71,1	79,6	150,7	16,2	16,9	16,6	89,3
Total	171,3	258,2	429,5	9,5	13,9	11,8	66,2

Près de 430 mille jeunes âgés de 15 à 34 ans ont changé de résidence, au cours de la période de référence (2009-2014) tout en restant dans le même gouvernorat. Ils se répartissent en 171,3 mille garçons et 258,2 mille filles. Les filles sont plus nombreuses que les garçons. L'écart est presque de 87 mille.

Lors de l'analyse des mouvements migratoires de la population totale, il a été constaté que les hommes et les femmes n'émigrent pas pour les mêmes raisons.

Les hommes, conformément à leur déclaration sur les motifs de changements de leurs lieux de résidence, émigrent principalement pour le « travail ». Quant aux femmes, elles émigrent principalement pour des questions de famille : « rejoindre la famille » ou « mariage ». La fille, quand elle se marie, émigre souvent pour rejoindre le nouveau foyer conjugal, contrairement au jeune homme.

C'est d'ailleurs ce qui explique le niveau quelque peu élevé des taux de sortie des filles par rapport aux jeunes hommes. Effectivement à âge égal le taux de sortie des filles est supérieur à celui des garçons. Il est même du simple au double au niveau du groupe d'âge (20-24 ans).

Quant au rapport de masculinité, il est défavorable aux hommes pour les mêmes raisons.

4.2. Migration des jeunes inter-gouvernorats

Il s'agit dans cette partie des changements de logements qui conduisent à quitter un gouvernorat pour s'installer dans un autre. Le gouvernorat de départ est appelé « zone ou unité administrative d'origine ou de départ » et le gouvernorat d'arrivée est appelé « zone ou unité administrative de destination ou d'arrivée ».

Tableau 25 : Migration inter-gouvernorat par âge et sexe - Rapport de masculinité

Groupe d'âge	Effectifs (en milliers)			Taux de sortie (%)			Rapport de masculinité (%)
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
15-19	10,8	9,8	20,6	2,5	2,3	2,4	109,6
20-24	27,1	29,9	57,0	5,8	6,4	6,1	90,5
25-29	25,7	41,8	67,5	5,6	8,5	7,1	61,6
30-34	27,3	32,8	60,1	6,2	7,0	6,6	83,3
Total	90,9	114,3	205,2	5,1	6,2	5,6	79,5

Les jeunes ayant quitté, leur gouvernorat de résidence au mois d'avril 2009, pour s'installer dans un autre où ils sont recensés en 2014, comptent à la date du recensement 205,2 mille dont 90,9 mille hommes et 114,3 mille femmes ; soit respectivement 44,3% et 55,7%. Il y a un surplus de femmes, parmi ces migrants, de 23,4 milles. Ce surplus est dû à la migration de femmes pour des questions de famille, surtout pour raisons de « mariage » qui exige de la fille de rejoindre son nouveau foyer conjugal.

Par ailleurs, à la différence de la mobilité intra-gouvernorats des jeunes, les taux de sortie des migrants inter-gouvernorats ne varient pas beaucoup par sexe. L'écart entre les taux de sortie des jeunes hommes et ceux des filles n'est pas considérable pour tous les groupes d'âge. Les taux de sortie ne sont pas élevés aussi bien pour les garçons que pour les filles. Ils ne dépassent pas respectivement 5,1% et 6,2%.

Quant au rapport de masculinité, il est à plus de 100 uniquement pour le groupe d'âge (15-19 ans) son niveau le plus bas (61,6%) est enregistré au niveau du groupe d'âge (25-29 ans).

4.3. Migration des jeunes par milieu

L'analyse portera, dans cette partie, sur les flux migratoires entre milieux. Ceci va permettre d'évaluer l'intensité des mouvements migratoires à l'intérieur du milieu communal et de cerner l'exode rural (déplacement de la campagne vers les villes communales) qui avait caractérisé autrefois, des décennies durant, la migration interne.

Tableau 26 : Migrants inter-gouvernorat par milieu

Milieu	Effectifs (en milliers)			Pourcentage (%)		
	Communal	Non communal	Total	Communal	Non communal	Total
Communal	160,9	20,9	181,8	78,4	10,2	88,5
Non communal	15,3	8,2	23,5	7,4	4,0	11,5
Total	176,2	29,1	205,3	85,8	14,2	100

Le milieu de départ est en lignes et le milieu d'arrivée en colonnes.

Les flux migratoires des jeunes, entre milieux, les plus importants sont enregistrés à l'intérieur du milieu communal. Effectivement, près des 4/5 des mouvements migratoires des jeunes s'effectuent entre les communes. Mieux encore, 88,5% des départs sont issus du milieu communal.

Quant à l'exode rural (migration du milieu rural vers le milieu communal), elle ne représente que 7,4 % de l'ensemble du mouvement migratoire des jeunes.

De là, on peut conclure que la migration des jeunes concerne essentiellement les citadins et s'effectue, dans l'immense majorité des cas, à l'intérieur du milieu communal.

4.4. Solde migratoire des migrants inter-gouvernorat

Le solde migratoire est la résultante des échanges de populations entre les gouvernorats. Il peut être positif ou négatif.

Dans cette partie il est question d'appréhender l'importance des flux de jeunes migrants d'un gouvernorat à un autre afin de dégager le solde migratoire de chaque gouvernorat. Ceci va permettre de connaître l'orientation des flux, les gouvernorats attractifs et ceux répulsifs.

Tableau 27: Les entrées, les sorties et le solde migratoire entre 2009 et 2014 par gouvernorat

Gouvernorat	Entrées	Sorties	Solde
Tunis	33209	37723	-4514
Ariana	27806	7410	20396
Ben arous	21739	8132	13607
Manouba	9803	5557	4246
Nabeul	13552	8704	4848
Zaghouan	2306	2804	-534
Bizerte	4023	7775	-3752
Beja	2147	6761	-4614
Jendouba	2082	9884	-7802
Le kef	2602	7142	-4540
Siliana	1794	7152	-5358
Sousse	19504	8133	11371
Monastir	14282	6455	7827
Mahdia	4467	6760	-2293
Sfax	14525	10046	4479
Kairouan	2992	15932	-12940
Kasserine	2359	10062	-7703
Sidi bouzid	2948	9291	-6343
Gabes	6533	7239	-706
Medenine	7891	7149	742
Tataouine	2127	3505	-1378
Gafsa	3091	7064	-3973
Tozeur	1651	2022	-371
Kebili	1929	2624	-695
Total	205362	205362	0

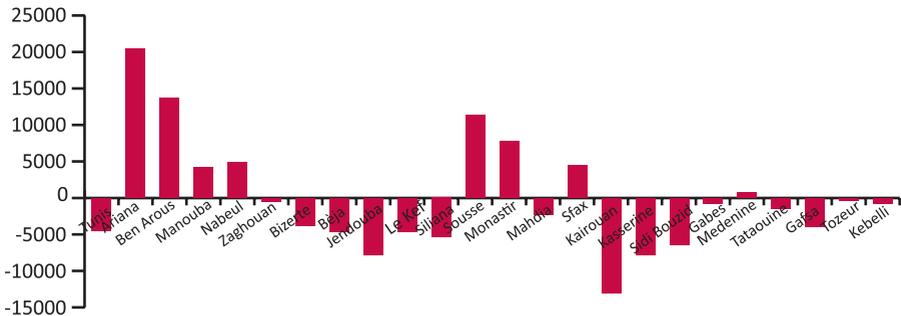
La dynamique migratoire inter-gouvernorat a touché, grosso-modo, 205 mille jeunes. Les gouvernorats qui enregistrent les soldes migratoires les plus élevés sont les gouvernorats de l'Ariana (20396), Ben Arous (13607) et à un degré moindre les gouvernorats de Sousse (11371) et Monastir (7827).

Les autres gouvernorats attractifs de jeunes migrants sont : Manouba, Nabeul, Sfax et Médenine. Remarquons que dans l'ensemble il s'agit de gouvernorats côtiers.

Les soldes migratoires négatifs les plus élevés sont observés dans le gouvernorat de Kairouan (-12940), suivi de loin par les gouvernorats de Jendouba (-7802), Kasserine (-7703) et Sidi Bouzid (-6343). Depuis des dizaines d'années, les gouvernorats du Centre-Ouest et ceux du Nord-Ouest constituent des zones de départ de migrants.

En conclusion, on doit dire que les jeunes quittent les régions de l'intérieur pour s'installer dans les régions côtières. Si cette tendance se prolonge dans le temps, il peut y avoir un déséquilibre de peuplement entre les régions côtières et les régions de l'intérieur.

Graphique 6 : Le solde migratoire entre 2009 et 2014 par gouvernorat



4.5. Jeunes ayant migré à l'Etranger entre 2009 et 2014

Le recensement de 2014 a saisi quelques informations sur les personnes ayant migré à l'Etranger entre 2009 et 2014, y compris évidemment les jeunes âgés de 15 à 34 ans à la date du recensement.

Tableau 28 : Les jeunes émigrants vers l'étranger par âge et sexe

Groupe d'âge	Effectifs (en milliers)			Pourcentage (%)			Rapport de masculinité (%)
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
15-19	11210	2434	13644	25	26,2	26,2	460,6
20-24	17696	3868	21564	39,5	39,5	41,6	475,5
25-29	11170	2221	13391	24,9	24,9	23,9	502,9
30-34	4749	770	5519	10,6	10,6	8,3	616,8
Total	44825	9293	54118	100	100	100	482,3

Les jeunes émigrants durant la période de référence (2009-2014) comptent 54118 personnes. Ils représentent 82% de l'ensemble des personnes ayant émigré durant la même période, évaluées, à peu de chose près, à 66 mille.

La plupart des jeunes migrants sont masculins à tel point que le rapport de masculinité s'élève à 482,3 hommes pour 100 femmes. C'est-à-dire il y a un surplus flagrant d'hommes parmi les jeunes émigrants vers l'Etranger. Même par groupe d'âge, le rapport de masculinité reste élevé. Il varie entre un minimum de 457,5 hommes pour 100 femmes dans le groupe d'âge (20-24 ans) et un maximum de 616,8 hommes pour 100 femmes dans le groupe d'âge (30-34 ans).

Par ailleurs, en termes relatifs par âge, on constate que la plus part des jeunes qui émigrent vers l'Etranger est âgé de 15 à 29 ans révolus. Les jeunes de cette tranche d'âge représentent près de 90% de l'ensemble des jeunes émigrants.

Pour conclure, on peut dire que, la migration vers l'Etranger touche particulièrement les jeunes âgés de 15 à 30 ans. Elle concerne beaucoup plus les hommes que les femmes, dans une proportion qui avoisine cinq hommes pour une femme. Les jeunes âgés de 15 à 34 ans, ayant migré durant la période de référence (2009-2014) représentent environ 82% du total des émigrants vers l'Etranger durant la même période. L'analyse des motifs de la migration vers l'Etranger a dégagé trois raisons principales : « l'emploi », « les études » et « le mariage ». Précisons toutefois que « l'emploi » se détache largement du lot comme motif d'émigration vers l'Etranger.

5. L'utilisation de l'ordinateur et l'accès à l'internet

Actuellement, les technologies de l'information et de la communication (Tic) se font de plus en plus présentes dans la société tunisienne, et ce en raison des commodités qu'elles offrent et des activités qu'elles permettent d'exécuter en temps réel.

Nombreux sont les indicateurs qui sont caractérisés par une certaine inertie dans leur évolution, ceux des technologies de l'information et de la communication n'ont fait pas partie. Ils évoluent, au fil des années, avec un rythme très accéléré.

Lors de l'analyse des données sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) au niveau de l'ensemble de la population, il a été constaté qu'en l'espace d'une dizaine d'années, de 2004 à 2014, la fraction de ménages possédant l'ordinateur passe de 7% en 2004 à 33% en 2014 et que lorsqu'un ménage possède un ordinateur, il est fort possible qu'il ait une connexion internet. Il a été constaté aussi que la plus part des tunisiens qui utilisent l'ordinateur sont les adolescents et les jeunes, aussi bien parmi les hommes que parmi les femmes.

Dans les pages suivantes, des analyses seront faites sur l'utilisation de l'ordinateur par les jeunes âgés de 15 à 34 ans à la date du recensement de 2014 et aussi à l'accès de ces jeunes à l'internet. Précisons toutefois que la période de référence d'utilisation de l'ordinateur et de l'accès à l'internet au moins une fois a été limitée aux trois mois qui précèdent la date de l'interview de l'enquête.

5.1. Jeunes âgés de 15 à 34 ans ayant, au moins une fois utilisé l'ordinateur ou ayant accédé à l'internet durant la période de référence par sexe et milieu

On va analyser les données sur l'utilisation de l'ordinateur en même temps que les données sur l'accès à l'internet, car il s'est avéré lors de l'analyse des données relatives à l'ensemble de la population que l'écart entre les proportions d'utilisation de l'ordinateur et l'accès à l'internet n'est pas considérable.

Tableau 29 : Jeunes ayant utilisés l'ordinateur et ceux ayant accédés à l'internet

Milieu	Effectifs (en milliers)			Pourcentage (%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Ordinateur						
Communal	808,7	793,8	1602,5	66,5	63,3	64,9
Non communal	198,4	182,3	380,7	34,2	30,5	32,3
Total	1007,1	976,1	1983,2	56,0	52,7	54,4
Internet						
Communal	808,6	788,0	1596,6	66,5	62,8	64,6
Non communal	200,8	179,7	380,5	34,6	30,1	32,3
Total	1009,4	967,7	1977,1	56,2	52,3	54,2

Les jeunes qui ont utilisé l'ordinateur durant les trois mois précédant le jour du recensement comptent près de deux millions d'individus (explicitement 1983200 personnes), dont 1 millions 7 mille hommes et 976 mille femmes.

La majorité de ceux qui utilisent l'ordinateur résident en milieu communal. Ils représentent environ les 4/5 du total des jeunes ayant utilisé l'ordinateur durant la période de référence.

En termes relatifs, 54,4% des jeunes ont utilisé l'ordinateur durant les 3 mois qui précèdent le jour du recensement. La proportion des hommes dépasse légèrement celle des femmes (56% contre 52,7%). Par contre, un écart élevé est observé entre les proportions des deux milieux. Les jeunes du milieu communal ayant utilisé l'ordinateur durant les 3 mois qui précèdent le jour du recensement représentent 64,9% contre 32,3% seulement en milieu non communal.

Concernant l'accès à l'internet, les mêmes constatations et les mêmes observations relevées pour l'utilisation de l'ordinateur reste valable pour l'accès à l'internet. Que ce soit en termes absolus ou en termes relatifs, par sexe ou par milieu, les effectifs et les proportions sont du même ordre ou très proches.

5.2. Jeunes âgés de 15 à 34 ans ayant utilisé l'ordinateur et ceux de la même tranche d'âge ayant accédé à l'internet durant la période de référence par sexe et par âge

Il serait intéressant de connaître la répartition des jeunes qui ont utilisé l'ordinateur durant les 3 mois précédant le jour du recensement ainsi que ceux ayant accédé à l'internet pendant la même période de référence par âge et sexe.

Tableau 30 : Proportion de jeunes ayant utilisé l'ordinateur et proportion de ceux ayant accédé à l'internet par âge et sexe

Groupe d'âge	Utilisation de l'ordinateur			Accès à l'internet		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
15-19	63,5	64,0	63,8	62,9	62,9	62,9
20-24	60,8	59,6	60,2	61,2	59,4	60,3
25-29	54,3	49,1	51,6	54,7	49,0	51,8
30-34	45,4	39,6	42,4	45,6	39,1	42,2
Total	56,0	52,7	54,4	56,2	52,3	54,2

La proportion des jeunes ayant utilisé l'ordinateur durant les trois mois précédant le jour du recensement, comme celle d'ailleurs des jeunes ayant accédé à l'internet durant la même période de référence, décroît quand l'âge augmente (Tableau 30).

Le rythme de décroissance est plus rapide pour les filles que pour les jeunes hommes. En effet, dans le groupe d'âge (15-19 ans), l'écart entre les deux proportions n'est pas considérable (63,5% pour les garçons contre 64% pour les filles). Plus on avance dans l'âge plus l'écart s'agrandit. Il atteint au groupe d'âge (30-34 ans) 5,8 points pour les jeunes ayant utilisé l'ordinateur et 6,5 points pour les jeunes ayant accédé à l'internet.

Il est à noter que pour un groupe d'âge donné la proportion des garçons ayant utilisé l'ordinateur ne diffère pas sensiblement de celle des garçons ayant accédés à l'internet. Cette constatation reste vraie pour les filles.

5.3. Jeunes âgés de 15 à 34 ans ayant utilisé l'ordinateur et ceux de la même tranche d'âge ayant accès à l'internet durant la période de référence par niveau d'instruction et sexe

Le niveau d'instruction est un facteur déterminant de l'utilisation de l'ordinateur et l'accès à l'internet. Plus le niveau d'instruction augmente plus la proportion des utilisateurs de l'ordinateur ou de l'accès à l'internet augmente.

Tableau 31 : Jeunes 15 à 34 ans ayant utilisé l'ordinateur et leurs proportions par niveau d'instruction et sexe

Niveau d'instruction	Effectifs (en milliers)			Proportion (%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Néant	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Primaire et équivalent	83,6	45,1	128,7	23,4	14,4	19,2
Secondaire et 2eme cycle de base	702,5	626,2	1328,7	63,3	60,3	61,9
Supérieur	221,0	304,7	525,7	88,1	83,8	85,5
Total	1007,1	976,1	1983,2	56,0	52,7	54,4

Les plus nombreux des utilisateurs de l'ordinateur au moins une fois au cours de la période de référence, sont du niveau d'études secondaire et du deuxième cycle de l'école de base. Ils sont au nombre de 1328,7 mille individus. Cela veut dire que ceux qui utilisent le plus l'ordinateur sont les adolescents et les moins jeunes. Il est vrai que ceux du niveau secondaire et du deuxième cycle de l'école de base sont plus nombreux que ceux du niveau d'études primaires ou du niveau d'études supérieures (Tableau 31).

Une autre constatation non moins importante, environ 526 mille jeunes du niveau supérieur ont utilisé l'ordinateur au moins une fois au cours des 3 mois précédant le jour du recensement. En effet, 221 mille sont des hommes et 305 mille sont des femmes. Il y a un surplus de femmes de 83,7 mille.

En termes de proportion de jeunes ayant utilisé l'ordinateur, on constate que plus le niveau d'instruction augmente plus la proportion croît avec un rythme assez rapide, passant du 19,2% au niveau du primaire à 85,5% au niveau du supérieur.

Notons en dernier lieu l'écart considérable entre les proportions des filles et des

garçons du niveau primaire et du deuxième cycle de base (23,4% pour les garçons contre seulement 14,4% pour les filles).

Tableau 32 : Jeunes de 15 à 34 ans ayant accédé à internet et leurs proportions par niveau d'instruction et sexe

Niveau d'instruction	Effectifs (en milliers)			Proportion (%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Néant	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Primaire et équivalent	86,0	45,1	131,1	24,1	14,5	19,6
Secondaire et 2eme cycle de base	703,0	619,7	1322,7	63,4	59,7	61,6
Supérieur	220,4	302,9	523,3	87,9	83,2	85,1
Total	1009,4	976,1	1977,1	56,2	52,3	54,2

Les données consignées dans le tableau 32 ne présentent pas de différences considérables avec les données du tableau précédent 31, ni au niveau des effectifs ni au niveau des proportions. De ce fait, les mêmes constatations signalées pour les données relatives à l'utilisation de l'ordinateur par niveau d'instruction et sexe restent vraies pour les données relatives à l'accès à l'internet selon le niveau d'instruction et le sexe.

6. Mobilité des jeunes pour aller au travail ou à l'établissement d'enseignement ou de formation

Deux questions ont été insérées dans le questionnaire du recensement de 2014 afin de saisir des informations sur la mobilité des jeunes pour aller au travail, pour ceux qui travaillent, ou pour aller à l'établissement d'enseignement ou de formation, pour ceux qui poursuivent encore leurs études.

Ces deux questions sont formulées comme suit :

Quel est le principal moyen de transport que l'intéressé utilise pendant la mobilité du logement au lieu de travail ou d'étude ?

Il s'agit d'une question fermée dont les modalités sont aux nombres de 10 :

- A pieds
- Bicyclette ou moto
- Train ou métro-léger
- Bus de transport urbain
- Transport long trajet
- Taxi, taxi collectif, transport rural
- Voiture (conducteur)
- Voiture (passager)
- Autre
- Quelle est la durée de mobilité du logement au lieu de travail ou d'étude?

Les réponses à cette question sont mentionnées en minutes.

6.1. Mobilité des jeunes pour aller au travail

L'attention dans cette section va être focalisée sur les moyens de transport les plus utilisés par les jeunes pour regagner leur poste de travail et le temps qu'ils mettent pour faire le trajet séparant leur domicile de leur lieu de travail.

6.1.1. Jeunes selon les moyens de transport utilisés

Les jeunes âgés de 15 à 34 ans, qui travaillent à la date du recensement de 2014, sont au nombre de 1 million 293 mille⁹ environ. Nombreux parmi eux qui vont à leur travail à pieds. Ils représentent 40,9% de l'ensemble des jeunes qui travaillent.

Tableau 33 : Répartition des jeunes qui travaillent selon les moyens de transports utilisés et le milieu de résidence

Moyen de transport	Effectifs (en milliers)			(%)		
	Communal	Non communal	Total	Communal	Non communal	Total
A pieds	364,6	164,2	528,8	40,2	42,6	40,9
Bicyclette et moto	71,8	27,9	99,7	7,9	7,2	7,7
Train, métro et bus	171,0	54,8	225,8	18,9	14,2	17,5
Taxi et taxi collectif	131,2	93,2	224,4	14,5	24,2	17,4
Sa propre voiture	154,4	37,8	192,2	17,0	9,8	14,9
Autre	14,0	8,0	22,0	1,5	2,1	1,7
Total	907,1	385,9	1293,0	100,0	100,0	100,0

À part ceux qui vont au travail à pieds, les moyens de transport les plus utilisés sont de trois types : « train, métro et bus », « taxi et taxi collectifs » et « sa propre voiture ». Ces trois types représentent à eux seuls près de 50%. Le « train, métro et bus » et « taxi et taxi collectif » en tant que transport en commun assure le transport d'environ 35% des jeunes qui travaillent à la date du recensement (Tableau 33).

Ceux qui regagnent leur poste de travail par leur propre voiture ne représentent, que 15% du nombre total.

En résumé, pour aller au travail 41% des jeunes se déplacent à pieds et 59% ont recours à un moyen de transport.

6.1.2. Moyens de transport utilisés et temps mis par les jeunes pour aller au travail

Dans cette partie, on envisage de commenter la répartition des jeunes occupés selon, à la fois les moyens de transport utilisés et le temps mis pour aller au travail.

Tableau 34 : Moyens de transport utilisés et temps mis par les jeunes pour aller au travail (en %)

Moyen de transport	0 à 5 mn	6 à 15 mn	16 à 30 mn	31 à 60 mn	une heure et plus	Total
A pieds	15,5	42,7	33,3	5,2	1,3	100,0
Bicyclette et moto	12,4	41,8	38,5	6,0	1,3	100,0
Train, métro et bus	3,2	14,5	41,9	28,3	12,1	100,0
Taxi et taxi collectif	2,7	28,5	47,1	15,9	5,8	100,0
Sa propre voiture	6,0	31,4	42,2	15,1	5,5	100,0
Autre moyen de transport	3,6	25,6	42,7	19,6	8,5	100,0
Total	9,3	33,3	39,8	12,9	4,7	100,0

Le 1/3 des jeunes âgés de 15 à 34 ans à la date du recensement de 2014, mettent de 6 à 15 minutes pour arriver au lieu de leur travail en partant de leur domicile et environ 40% mettent entre un quart d'heure et une demi-heure. En somme, un peu moins que les $\frac{3}{4}$ des jeunes qui travaillent mette de 6 à 30 minutes pour arriver au lieu de leur travail en partant évidemment de leur domicile.

Lorsque le trajet entre le domicile et le lieu de travail nécessite de 5 à 30 minutes, tous les moyens de transport sont utilisés avec des proportions assez élevées. Elles se situent entre 56% et 81%.

Lorsque le trajet nécessite moins de 6 minutes les jeunes partent, soit à pieds, soit à bicyclette ou à moto.

Néanmoins, lorsque le trajet nécessite plus de 30 minutes les proportions de ceux qui vont au travail à pieds ou à bicyclette/ moto se réduisent fortement et les proportions des autres moyens restent relativement élevées.

Notond par ailleurs que 58,2% des jeunes qui partent au travail à pieds mettent moins d'un quart d'heure et que ceux qui mettent plus d'une demi heure de marche ne représentent que 6,5%.

6.2. Mobilité des jeunes pour aller à l'établissement d'enseignement ou de formation

Des jeunes parcourent parfois de longs trajets, chaque jour, pour regagner l'établissement d'enseignement. On est tenté de connaître les moyens de transport

qu'ils utilisent le plus et la durée qu'ils mettent pour atteindre leur établissement d'enseignement ou de formation.

6.2.1. Moyens de transports utilisés pour aller à l'établissement d'enseignement ou de formation par milieu de résidence

On envisage de commenter les données sur les moyens de transport utilisés par les jeunes pour leurs déplacements du domicile à l'école et ce pour faire ressortir les moyens les plus utilisés.

Tableau 35 : Moyens de transport utilisés pour aller à l'établissement d'enseignement ou de formation par milieu de résidence

Moyen de transport	Effectifs (en milliers)			(%)		
	Communal	Non communal	Total	Communal	Non communal	Total
A pieds	395,8	76,6	472,5	51,5	30,9	46,5
Bicyclette et moto	19,5	6,9	26,4	2,5	2,8	2,6
Train, métro et bus	238,9	113,4	352,3	31,0	45,9	34,6
Taxi et taxi collectif	45,8	83,5	84,3	5,9	15,5	8,3
Sa propre voiture	65,4	6,9	72,3	8,5	2,8	7,1
Autre moyen de transport	3,9	5,5	9,4	0,5	2,2	0,9
Total	769,4	247,8	1017,2	100,0	100,0	100,0

Pour rejoindre l'institution d'enseignement ou de formation en vue de poursuivre leurs études, les élèves ou étudiants se déplacent essentiellement, soit à pieds, soit par « train, métro ou bus ».

Ceux qui font le trajet, séparant le domicile de l'institution, à pieds représentent 46,5%. Cette proportion s'élève à 51,5% en milieu communal et ne dépasse pas les 30,9 % en milieu non communal.

Quant à ceux qui se déplacent par « le train, le métro ou le bus », ils représentent 34,6%. Ils ont une proportion plus élevée en milieu non communal qu'en milieu communal, contrairement à ceux qui font le trajet à pieds. Effectivement, ils représentent 45,8% en milieu non communal et 31% en milieu communal.

Notons toutefois, que le taxi collectif joue un rôle relativement important en assurant le transport d'élèves ou étudiants qui résident en milieu non communal avec une proportion de l'ordre de 15,5%.

6.2.2. Moyens de transport utilisé et temps mis par les jeunes pour aller à l'établissement d'enseignement ou de formation par milieu de résidence

Il s'agit dans cette section de commenter les données tirées du croisement des deux variables « moyens de transport utilisés » et « temps mis » par les élèves ou étudiant pour aller du domicile à l'établissement ou ils poursuivent leurs études.

Tableau 36 : Moyens de transport utilisé et temps mis par les jeunes pour aller à l'établissement d'enseignement ou de formation

Moyen de transport	0 à 5 mn	6 à 15 mn	16 à 30 mn	31 à 60 mn	une heure et plus	Total
A pieds	11,2	52,5	31,8	3,6	0,9	100,0
Bicyclette et moto	28,2	35,5	29,6	5,2	1,5	100,0
Train, métro et bus	4,1	19,4	43,5	23,6	9,4	100,0
Taxi et taxi collectif	3,0	25,5	42,7	19,3	9,5	100,0
Sa propre voiture	7,3	39,2	39,0	11,5	3,0	100,0
Autre moyen de transport	2,1	22,2	45,3	20,9	9,5	100,0
Total	8,2	37,1	37,3	12,6	4,8	100,0

Presque les 3/4 des élèves/ étudiants mettent entre 5 et 30 minutes pour faire le trajet séparant leur domicile et l'institution d'enseignement ou de formation qu'ils fréquentent, ceux qui font plus d'une demi-heure représentent 14,4%.

Près de 85% des élèves/étudiants qui vont à pieds, à leur établissement d'enseignement ou de formation, mettent à peu près 25 minutes (de 6 à 30 minutes). 4,5% seulement mettent plus d'une demi-heure de marche à pieds pour rejoindre leur établissement d'enseignement.

Près de 40% de l'ensemble des élèves/ étudiants vont à leur établissement d'enseignement ou de formation à pieds et font le trajet, séparant leur domicile de l'institution, en 25 minutes (de 6 à 30 minutes).

Les élèves/étudiants recourent aux moyens de transport dès que le trajet nécessite plus de 5 minutes.

Partie 2

Les personnes âgées de 60 ans et plus



1.Profil démographique

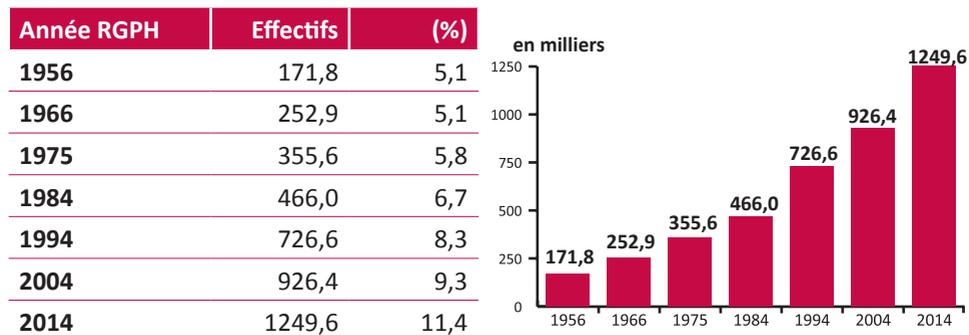
L'objet de cette partie est de dresser le profil démographique des personnes âgées de 60 et plus et d'aborder la question du vieillissement de la population. Ce phénomène qui se profile à l'horizon, certes a des implications qui nécessitent de le suivre de près en évaluant, chaque fois qu'il est possible de le faire, son ampleur en termes absolus et relatifs.

1.1. Population âgée de 60 ans et plus et son évolution

La population âgée de 60 ans et plus compte, à la date du recensement de 2014, environ un million 250 mille personnes ; soit 11,4 % de la population totale du pays. Cette dernière a été évaluée à la même date à 10 millions 982 mille 500 personnes.

L'effectif de la population âgée de 60 ans et plus est évidemment en augmentation continue au cours du temps. D'environ 172 mille personnes à la veille de l'indépendance du pays en 1956 il passe à 926,4 mille personnes en 2004 pour atteindre un million 250 mille personnes environ en 2014. Ainsi, l'effectif de la population âgée de 60 ans et plus n'a franchi le seuil d'un million qu'entre 2004 et 2014.

Tableau 1 / Graphique 1: Evolution de la population âgée de 60 ans et plus et de sa part parmi la population totale à la date de chaque recensement



En termes relatifs, la population âgée de 60 ans et plus voit son poids par rapport à la population totale du pays augmenter au fil des années entre 1956 et 2014 avec un rythme à deux vitesses. En effet, la proportion de cette catégorie de population

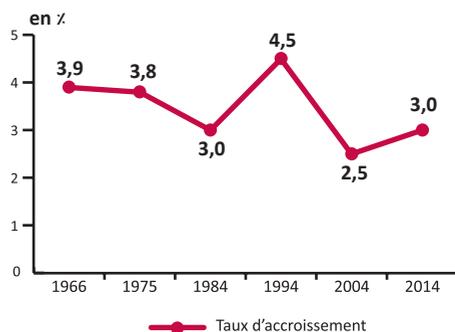
a progressé assez lentement jusqu'au milieu des années 70 en passant de 5,1% en 1956 à seulement 5,8% en 1975 ; ce qui veut dire qu'en l'espace de 20 ans environ, elle n'a augmenté que de 0,7 point. Puis, elle a amorcé une tendance ascendante à un rythme d'évolution plus rapide. Atteignant 6,7% en 1984 et 8,3% en 1994 elle passe à 9,3 en 2004 pour s'élever ensuite à 11,4% en 2014.

1.2. Accroissement de la population âgée de 60 ans et plus

La croissance absolue de la population âgée de 60 ans et plus a progressé d'un recensement à un autre avec une tendance ascendante. De 81 mille au cours de la période intercensitaire (1956-1966), il passe à 102,7 mille entre 1966 et 1975 puis à 110,4 mille entre 1975 et 1984. Après 1984, la croissance de la population âgée de 60 ans et plus a grimpé à un autre palier. Il se multiplie presque par deux et demi en passant de 110,4 mille personnes entre 1975 et 1984 à 260,6 mille entre 1984 et 1994, puis il baisse, à peu de chose près, à 200 mille personnes entre 1994 et 2004 et puis il remonte de nouveau atteignant 323,2 mille personnes entre 2004 et 2014.

Tableau 2 / Graphique 2: Croissance de la population âgée de 60 et plus (en milliers) et taux d'accroissement annuel moyen (en %) par période intercensitaire

Année	Croît intercensitaire	Taux d'accroissement
1956	-	-
1966	81,1	3,9
1975	102,7	3,8
1984	110,4	3,0
1994	260,6	4,5
2004	199,8	2,5
2014	323,2	3,0



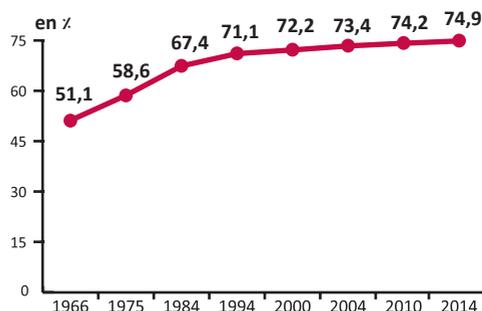
Quant au taux d'accroissement de la population âgée de 60 ans et plus, il a accusé une tendance à la hausse jusqu'au milieu des années 90, culminant à 4,5% en 1994, puis il fléchit.

L'augmentation considérable observée au milieu des années 90 est due à une fécondité élevée au début des années 30 et à une amélioration continue des conditions de vie en général et de la situation sanitaire en particulier ; ce qui a

favorisé l'allongement de la vie moyenne au-delà de 60 ans.

Tableau 3 / Graphique 3: Evolution de l'espérance de vie (ans)

Année	Espérance de vie
1956	-
1966	51,1
1975	58,6
1984	67,4
1994	71,1
2004	73,4
2014	74,9



L'espérance de vie à la naissance a franchi le seuil de 60 ans au cours de la période intercensitaire (1975-1984).

1.3. Population âgée de 60 ans et plus par sexe – rapport de masculinité

Le recensement de 2014 a évalué la population âgée de 60 ans et plus à 1249,6 mille dont 612,2 mille hommes et 637,4 mille femmes ; soit respectivement 49% et 51%.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes. L'écart est de 25,2 mille. Il provient du fait que les femmes vivaient plus longtemps que les hommes. Autrement dit c'est la mortalité différentielle, défavorable aux hommes, qui est, en grande partie, à l'origine de la prédominance des femmes parmi la population âgée de 60 ans et plus.

De par le monde, à la naissance il y a plus de garçons que de filles. Fréquemment on dénombre 105 garçons pour 100 filles. Mais la surmortalité des garçons conduit à l'équilibre des deux sexes à un certain âge, au-delà duquel les femmes deviennent plus nombreuses que les hommes.

En Tunisie, l'enregistrement des faits d'état-civil montre que le rapport de masculinité a varié depuis 1966 entre un minimum de 103,7 garçons pour 100 filles enregistré en 1967 et un maximum de 111 garçons pour 100 filles en l'an 2000.

Le tableau suivant retrace l'évolution depuis 1966 du rapport de masculinité de la

population âgée de 60 ans et plus et l'évolution de l'espérance de vie à la naissance par sexe.

Tableau 4 : Evolution de la population âgée de 60 ans et plus du rapport de masculinité et de l'espérance de vie à la naissance par sexe depuis 1966

Année	1966	1975	1984	1994	2004	2014
Population 60 ans et plus (en milliers)						
Masculin	135,1	194,8	255,3	374,4	463,3	612,2
Féminin	117,8	160,8	210,7	352,2	463,1	637,4
Total	252,9	355,6	466	726,6	926,4	1249,6
Rapport de masculinité¹	114,7	121,1	121,2	106,3	100,0	96
Espérance de vie (en années)						
Masculin	50,6	57,8	66,1	69,3	71,4	73,9
Féminin	51,6	59,3	68,2	73	75,3	77,4
Total	51,1	58,6	67,1	71,1	73,4	74,9

L'évolution du rapport de masculinité de la population âgée de 60 ans et plus dépend dans une large mesure de l'écart entre l'espérance de vie des hommes et celui des femmes. Alors que cet écart ne cesse de se creuser à mesure que les femmes vivaient plus longtemps que les hommes.

1.4. Personnes âgées de 60 ans et plus par milieu, grande région et gouvernorat

Pour mieux localiser les personnes âgées sur le plan géographique et administratif, il convient d'examiner leur répartition par milieu, grande région et gouvernorat.

Tableau 5 : Population âgée de 60 ans et plus par sexe et milieu de résidence

Milieu	Effectif			(%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Communal	397,9	417,4	815,3	65,0	65,5	65,2
N. communal	214,3	220,0	434,3	35,0	34,5	34,8
Total	612,2	637,4	1249,6	100,0	100,0	100,0

Le recensement de 2014 a permis de dénombrer 815300 personnes en milieu communal et 434300 personnes en milieu non communal sur un total de 1249600

¹ Le rapport de masculinité est défini comme étant le nombre d'hommes rapporté au nombre de femmes, exprimé pour cent ou pour mille..

personnes âgées de 60 ans et plus ; soit respectivement près de 65% et 35%.

Ces proportions diffèrent de celles observées au niveau de la population totale avec un taux de (67,7% en milieu communal et 32,3% en milieu non communal). L'écart est dû au fait que les jeunes ruraux ont une forte propension à quitter le milieu non communal pour s'installer en villes.

Tableau 6 : Population âgée de 60 ans et plus par grande région

Grande région ²	Personnes de 60 ans et plus (en milliers)	Population Totale (en milliers)	Pourcentage des personnes ayant 60 ans et plus (%)
District de Tunis	294,9	2643,7	11,1
Nord - Est	178,4	1533,0	11,6
Nord - Ouest	173,2	1170,8	14,8
Centre - Est	269,3	2589,9	10,4
Centre - Ouest	155,6	1439,6	10,8
Sud - Est	114,1	1003,3	11,4
Sud - Ouest	64,1	602,2	10,6
Total Tunisie	1249,6	10982,5	11,4

Comme on peut le constater, la région du Nord-Ouest se distingue des autres régions par une proportion de personnes âgées de 60 ans et plus relativement élevée. Elle frôle les 15%. La proportion la plus faible est de 10,4% observée dans la région du Centre-Est.

Deux facteurs sont à l'origine du niveau relativement élevé de la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus dans la région Nord-Ouest à savoir : Le changement de la structure de la population par âge et la migration.

Le changement de la structure par âge de la population a été considérable sous l'effet de la transition démographique en général et de la baisse de la fécondité en particulier. L'indice synthétique (ISF) dans la région du Nord-Ouest est passé de 4,91 enfants par femme entre les années 1982 et 1984 à 4,4 durant la période

²Région

District de Tunis : groupe les gouvernorats de Tunis, Ariana, Ben Arous et Manouba.

Région du Centre Est : groupe les gouvernorats de Sousse, Monastir, Mahdia et Sfax

Région de Nord-Ouest : groupe les gouvernorats du Kef, Beja, Jendouba et Siliana.

Région du Centre-Ouest : groupe les gouvernorats de Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid.

Région du Nord-Est : groupe les gouvernorats de Zadhouan, Nabeul et Bizerte.

Région du Sud-Est : groupe les gouvernorats de Gabès, Médenine et Tataouine.

Région du Sud-Ouest : groupe les gouvernorats de Gafsa, Tozeur et Kébili.

³Source : Population et développement en Tunisie – la métamorphose- chapitre 2

(1985-1987) puis à 3 enfants entre 1994 et 1995³. Ceci est de nature à faire baisser la part des jeunes et augmenter la part des adultes et des personnes âgées.

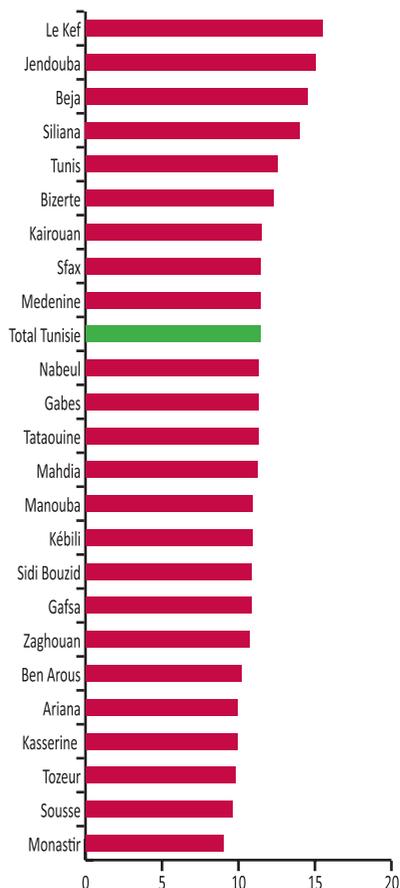
Quant à la migration, il est connu depuis longtemps que les flux migratoires sont orientés vers les gouvernorats côtiers et plus particulièrement vers les gouvernorats du District de Tunis et les gouvernorats de la région du Centre-Est. Les régions de départ sont les régions de l'intérieur du pays et notamment les deux régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest. La région du Nord-Ouest est depuis longtemps déficitaire en population. Son solde migratoire est constamment négatif. Il est de (-38112 personnes) entre 2009 et 2014, de (-42384 personnes) entre 1999 et 2004 et de (-33332 personnes) entre 1989 et 1994. Il est évident que la migration touche beaucoup plus les jeunes que les personnes âgées. C'est-à-dire les jeunes partent et les vieux restent, ce qui fait augmenter la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus dans les régions de départ.

Même au niveau des gouvernorats, ceux de la région de Nord-Ouest se distinguent, sans exception, des autres gouvernorats par les proportions les plus élevées de

personnes âgées de 60 ans et plus. Les résultats sont consignés dans le tableau ci-après.

Tableau 7 / Graphique 4: Population âgée de 60 ans et plus par gouvernorats

Gouvernorat	Personnes de 60 ans et plus (en milliers)	Population Totale (en milliers)	Pourcentage des personnes ayant 60 ans et plus (%)
Tunis	131,9	1056,2	12,5
Ariana	57,1	576,1	9,9
Ben Arous	64,5	631,8	10,2
Manouba	41,4	379,5	10,9
Nabeul	89,2	787,9	11,3
Zaghouan	19,0	176,9	10,7
Bizerte	70,2	568,2	12,3
Beja	44,0	303,0	14,5
Jendouba	60,2	401,5	15,0
Le Kef	37,7	243,2	15,5
Siliana	31,3	223,1	14,0
Sousse	64,6	674,8	9,6
Monastir	49,7	548,8	9,0
Mahdia	46,2	410,8	11,2
Sfax	108,8	955,4	11,4
Kairouan	65,7	570,4	11,5
Kasserine	43,5	439,2	9,9
Sidi Bouzid	46,4	429,9	10,8
Gabes	42,3	374,3	11,3
Medenine	54,9	479,5	11,4
Tataouine	16,9	149,5	11,3
Gafsa	36,4	337,3	10,8
Tozeur	10,6	107,9	9,8
Kébili	17,1	157,0	10,9
Total Tunisie	1249,6	10982,5	11,4



1.5. Structure par âge de la proportion âgée de 60 ans et plus

La structure par âge de la population varie continuellement sous l'effet des événements démographiques (naissances, décès et migration vers l'étranger).

Le niveau de la proportion des personnes âgées de 60 et plus parmi la population totale dépend essentiellement de deux facteurs démographiques : la mortalité générale d'une part et la natalité et la fécondité d'autre part.

La baisse de la mortalité générale se traduit par une hausse de l'espérance de vie à la naissance ; ce qui fait augmenter la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus.

De même, la baisse de la natalité et de la fécondité, durant une bonne période, entraîne à fortiori la diminution de la proportion des enfants et des adolescents dans la population et en contrepartie fait accroître celle des personnes âgées de 60 ans et plus.

En Tunisie, la situation démographique a été caractérisée, ces dernières décennies, à la fois par la baisse de la mortalité générale, de la natalité et de la fécondité. Ceci a déclenché un vieillissement de la population, c'est d'ailleurs le cas de nombreux pays en voie de développement.

Tableau 8 : Population âgée de 60 ans et plus par sexe et groupe d'âge quinquennal

Groupe d'âge (ans)	Effectif			(%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
60-64	205,0	203,6	408,6	33,5	32,1	32,7
65-69	126,4	135,7	262,1	20,6	21,3	21,0
70-74	102,6	108,4	211,0	16,8	17	16,9
75-79	82,7	87,6	170,3	13,5	13,7	13,6
80-84	57,6	59,8	117,4	9,4	9,4	9,4
85 et plus	37,9	42,3	80,2	6,2	6,6	6,4
Total	612,2	637,4	1249,6	100,0	100,0	100,0

Sur un million deux cent cinquante mille personnes environ âgées de 60 ans et plus, 409 mille sont âgées de 60 à 64 ans ; soit, à peu de chose près, le 1/3. En passant au groupe d'âge (65-69 ans), la proportion accuse une forte chute. Elle passe de 32,7% à 21% ; soit une régression de 11,7%. A partir du groupe d'âge (65-69 ans), plus on avance dans l'âge, plus la proportion régresse presque régulièrement. Ce schéma de variation reste vrai aussi bien au niveau des hommes qu'au niveau des femmes.

Généralement plus les personnes âgées avancent dans l'âge, plus leur dépendance

socio-économique augmente. Pour mieux appréhender l'ampleur du vieillissement de la population, on va répartir les personnes âgées de 60 ans et plus en deux groupes : les personnes âgées de 60 à 74 ans révolus et les personnes âgées de 75 ans et plus.

Tableau 9 : Personnes âgées de 60 à 74 ans et personnes âgées de 75 ans et plus par sexe

Catégorie	Effectif			(%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
60-74 ans	434,0	447,7	881,7	70,9	70,2	70,6
75 ans et plus	178,2	189,7	367,9	29,1	29,8	29,4
Total	612,2	637,4	1249,6	100,0	100,0	100,0

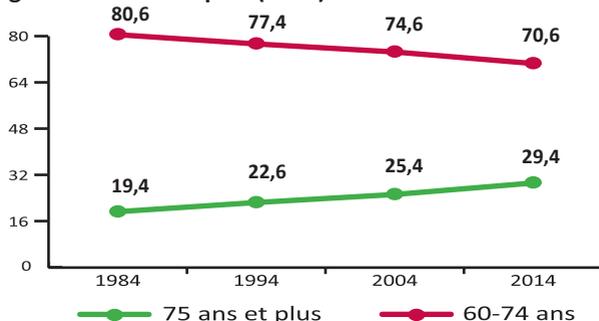
Pour fixer les idées, on peut dire que parmi la population âgée de 60 ans et plus environ 30% sont âgés de 75 ans et plus. Ces personnes sont au nombre de 367,9 mille, chiffre loin d'être négligeable.

Il serait intéressant d'examiner la variation de la proportion, au cours du temps, de cette catégorie de population afin de dégager sa tendance d'évolution.

Tableau 10 : Evolution de la proportion des personnes âgées de (60-74 ans) et de celle des personnes âgées de 75 ans et plus (en %)

Catégorie	1984	1994	2004	2014
60-74 ans	80,6	77,4	74,6	70,6
75 ans et plus	19,4	22,6	25,4	29,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Graphique 5 : Evolution de la proportion des personnes âgées de (60-74 ans) et de celle des personnes âgées de 75 ans et plus (en %)



Il ressort de ce tableau que la proportion des personnes âgées de 75 ans et plus accuse au fil des années une tendance à la hausse aux dépens de la catégorie de

personnes âgées de 60 à 74 ans. De 20% à peine en 1984, elle passe à 22,6% en 1994 puis à 25,4% en 2004 pour atteindre 29,4 en 2014. En termes d'accroissement d'une période intercensitaire à une autre, elle a augmenté de 3,2 points entre 1984 et 1994, de 2,8 points entre 1994 et 2004 et de 4 points entre 2004 et 2014. En tout, en l'espace d'une trentaine d'années, de 1984 à 2014, elle a augmenté de 10 points.

Ainsi, on conclut que les gens vivent plus longtemps qu'auparavant. Ceci corrobore davantage l'idée de déclenchement du vieillissement de la population tunisienne. Le vieillissement est un phénomène démographie irréversible car la baisse de la fécondité est irréversible. L'indice synthétique de la fécondité (ISF) a été en baisse depuis longtemps. Il a frôlé le seuil de remplacement des générations (2,05 enfants par femme) au début de ce siècle. Quant à la reprise, que l'ISF a observé par la suite, elle est imputable, non à un changement du comportement procréateur de la femme tunisienne, mais à l'augmentation du nombre de naissances au cours de ces dernières années suite à l'entrée en âge de procréation de jeunes filles issues de générations nombreuses nées dans les années 70 et 80 du siècle précédent ; générations suivies par d'autres beaucoup moins nombreuses, ce qui va ramener de nouveau, dans une dizaine d'années, l'ISF aux environs du seuil de remplacement des générations.

Précisons toutefois, que deux raisons ont conduit à retenir 75 ans comme limite inférieure d'âge de la catégorie des personnes les plus âgées ou tout simplement de la catégorie des « vieillards » :

- D'abord, c'est autour de cet âge que le taux de prévalence des difficultés physique, mentales ou sensorielles change de rythme de croissance et s'élève à un palier plus élevé qu'auparavant. Il devient à deux chiffres.
- L'âge de 75 ans coïncide, à peu de chose près, avec le niveau, en 2014, de l'espérance de vie à la naissance, évaluée explicitement à 74,9 ans.

1.6. Etat matrimonial des personnes âgées de 60 ans et plus

Apriori, il y a des différences au niveau de l'état matrimonial des hommes et des femmes âgées. A partir d'un certain âge, le risque de veuvage commence à augmenter. Pour le remariage, les femmes ont moins de chance de se remarier

que les hommes. Ce qui peut conduire à l'isolement. On va analyser la situation à la lumière des données disponibles.

Tableau 11 : Population âgée de 60 ans et plus par sexe et groupe d'âge quinquennal

Etat matrimonial	Effectifs (en milliers)		
	Masculin	Féminin	Total
Célibataire	14,9	17,0	31,9
Marié (e)	555,0	333,4	888,4
Veuf (Ve)	37,0	273,8	310,8
Divorcé (e)	5,4	13,2	18,6
Total	612,2	637,4	1249,6

Comme on devait s'y attendre, l'immense majorité des hommes (90,7%) sont mariés, alors que la plupart des femmes se répartit entre deux statuts : « marié » ou « veuf ». 52,3% des femmes sont mariées et 43% veuves. Dans leur ensemble, ces deux statuts regroupent 95,3% des femmes âgées de 60 ans et plus.

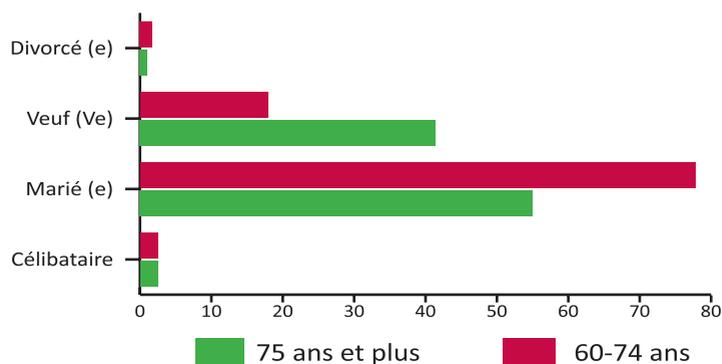
En effectifs absolus, les veufs se répartissent en 37000 hommes et 273800 femmes. Le surplus de femmes est de 236800. Cet écart est imputable à deux facteurs :

- La femme se marie au premier mariage à un homme généralement plus âgé qu'elle ; donc il y a de forte chance qu'à partir d'un certain âge elle devienne veuve.
- La femme au-delà d'un certain âge a de faible chance de se remarier, contrairement à l'homme.

Tableau 12: Répartition des personnes âgées de 60 ans et plus selon l'état matrimonial par âge

Etat matrimonial	Effectifs (en milliers)		
	60-74 ans	75 ans et plus	Total
Célibataire	22,6	9,3	31,9
Marié (e)	685,9	202,5	888,4
Veuf (Ve)	158,3	152,5	310,8
Divorcé (e)	15,0	3,6	18,6
Total	881,7	367,9	1249,6

Grphe 6 : Répartition des personnes âgées de 60 ans et plus selon l'état matrimonial par âge



Peu de personnes âgées de 60 ans et plus sont célibataires ou divorcés. Dans leur ensemble, ces deux statuts ne représentent pas plus de 4% du total des personnes âgées de 60 ans et plus.

Les statuts les plus dominants sont « marié » ou « veuf ». Pour fixer les idées, on peut dire qu'environ 71% sont mariés et 25% veufs.

Au fur et à mesure que les personnes avancent dans l'âge, la proportion des mariées diminue et celle des veufs augmente.

Effectivement en passant de la tranche d'âge (60-74 ans) à celle de (75 ans et plus), la proportion des mariées passe de 77,8% à 55% et celle des veufs de 17,9% à 41,4% et le risque de perdre le conjoint augmente aux âges avancés ; tranche d'âge au cours de laquelle on devient vulnérable, donc on a besoin de soutien.

Tableau 13 : Répartition des personnes âgées de 60 ans et plus selon l'état matrimonial par milieu de résidence

Etat matrimonial	Effectif (en milliers)			(%)		
	Communal	N. Communal	Total	Communal	N. Communal	Total
Célibataire	21,5	10,4	31,9	2,6	2,4	2,5
Marié (e)	567,7	320,7	888,4	69,6	73,8	71,1
Veuf (Ve)	211,3	99,5	310,8	25,9	22,9	24,9
Divorcé (e)	14,8	3,8	18,6	1,8	0,9	1,5
Total	815,3	434,3	1249,6	100,0	100,0	100,0

Les personnes âgées de 60 ans et plus comptent en milieu communal un nombre, avoisinant, le double de celui du milieu non communal. Explicitement le décompte donne 815300 en milieu communal et 434300 milieu non communal.

Les points saillants qui se dégagent du tableau ci-dessus se résument en les points suivants :

- Les statuts matrimoniaux les plus dominants sont : « marié » et « veuf ».
- Il y a proportionnellement plus de personnes mariées en milieu non communal qu'en milieu communal et inversement il y a plus de personnes veuves en milieu communal qu'en milieu non communal.
- Les personnes célibataires ou divorcés sont peu nombreuses et ne représentent que de faibles proportions.

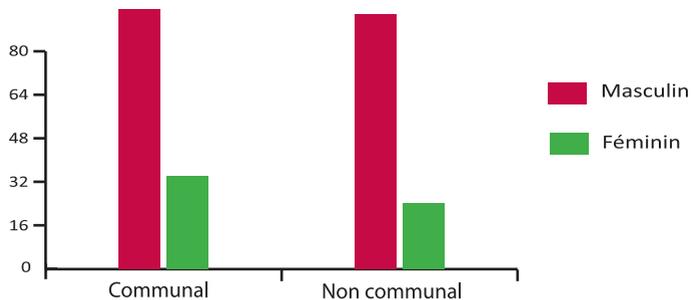
1.7. Situation familiale des personnes âgées de 60 ans et plus

L'analyse va porter, dans cette partie, sur la position qu'occupe la personne âgée au sein du ménage où elle vit. Il sera question de voir son statut et plus précisément de voir dans quelles proportions les personnes âgées occupent-elles le statut de chef de ménage. Cette information sera déclinée par âge, sexe et milieu de résidence.

a. Personnes chefs de ménage parmi la population âgée de 60 ans et plus

Il s'agit d'évaluer le poids des personnes chefs de ménage parmi la population âgée de 60 ans et plus ; c'est-à-dire de voir dans quelle mesure la personne âgée est déclarée chef de ménage, car être chef de ménage, c'est bénéficier d'un statut social privilégié qui confère à la personne une autorité morale et une certaine notoriété parmi les siens.

Graphe 7 : Proportion des personnes chefs de ménage parmi la population âgées de 60 ans et plus (en%)



Quel que soit le milieu, les hommes âgés de 60 ans et plus conservent leur statut de chef de ménage à raison d'environ 95% en milieu communal et 93% en milieu non communal. L'écart n'est pas élevé entre les deux proportions. Ce qui n'est pas le cas entre les proportions observées parmi les femmes dans chacun des deux milieux ; l'écart est d'environ 10 points.

En effet, la proportion des femmes âgées de 60 ans et plus classées chefs de ménage en milieu communal est supérieure à celle observée en milieu non communal. Près du 1/3 des femmes âgées de 60 ans et plus ont le statut de chef de ménage en milieu communal contre, à peu de chose près, le ¼ en milieu non communal.

b. Personnes chefs de ménage âgées de 60 ans et plus

Le tableau ci-dessous donne la répartition des personnes chefs de ménage âgées de 60 ans et plus par sexe et milieu.

Tableau 15 : chefs de ménage âgées de 60 ans et plus par sexe et milieu

Milieu	Effectif			(%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Communal	379,0	142,2	521,2	72,7	27,3	100,0
N. communal	200,0	53,5	253,5	78,9	21,1	100,0
Total	579,0	195,7	774,7	74,7	25,3	100,0

On constate que près de ¾ des chefs de ménage âgés de 60 ans et plus sont des hommes et ¼ environ sont des femmes. En termes d'effectifs les hommes au nombre de 579 mille et les femmes près de 200 mille.

Les hommes chefs de ménage âgés de 60 ans et plus sont prépondérant quel que soit le milieu. Leurs proportions frôlent entre 73% en milieu communal et 79% en milieu non communal. Proportionnellement, il y a plus d'hommes chefs de ménages en milieu non communal qu'en milieu communal et inversement plus de femmes chefs de ménage en milieu communal qu'en milieu non communal.

c. Chefs de ménage actifs par tranche d'âge

L'attention sera focalisée dans cette partie sur la proportion par âge des personnes âgées de 60 ans et plus gardant encore le statut de chefs de ménage, comme elle sera focalisée aussi sur la participation, peu ou prou, des chefs de ménage à l'activité économique par tranche d'âge.

Tableau 16 : Proportions de chefs de ménage et de chefs de ménage actifs par tranche d'âge

Groupe d'âge (ans)	Population âgée de 60 ans et plus (en milliers)	Dont chefs de ménage (en milliers)	% de chefs de ménage	Chefs de ménage actifs (en milliers)	% chefs actifs par rapport population (60 ans et plus)	% chefs actifs par rapport aux chefs de ménage
60-64	408,6	247,7	60,6	74,0	18,1	29,9
65-69	262,1	163,0	62,2	28,5	10,9	17,5
70-74	211,0	136,6	64,7	17,3	8,2	12,7
75-79	170,3	109,8	64,5	10,0	5,9	9,1
80 et plus	197,6	117,5	59,5	7,1	3,6	6,0
Total	1249,6	774,7	62,0	136,9	10,9	17,7

Le recensement de 2014 montre que les personnes âgées de 60 ans et plus déclarées chefs de ménage sont au nombre de 774,7 mille ; soit 62% de l'ensemble des personnes âgées de 60 ans et plus, évaluées à environ un million 250 mille personnes.

Aussi, on constate que la proportion de personnes âgées qui continuent à diriger leur ménage respectif varie par groupe d'âge, en général, entre 60% et 65%.

Les personnes âgées de 60 ans et plus n'ayant pas le statut de chef de ménage sont des personnes, soit qu'elles n'ont jamais eu ce privilège, soit qu'elles l'ont perdu en avançant dans l'âge et qu'elles continuent à vivre dans un ménage en tant que père, mère ou proche parent du chef de ménage.

Par ailleurs, l'intérêt va être porté, dans ce qui suit, sur les chefs de ménage actifs ; c'est-à-dire on va s'intéresser aux chefs de ménage qui continuent à travailler pour subvenir aux besoins de leur famille.

Lors de recensement de 2014, on a dénombré 136900 personnes chefs de ménage actifs ; soit 17,7% de l'ensemble des personnes âgées chefs de ménage et seulement 10,9% de l'ensemble des personnes âgées.

En termes d'effectifs, le nombre de personnes chefs de ménage actifs est en régression continue en fonction de l'âge. Plus l'âge augmente plus l'effectif diminue. Il compte 74000 dans la tranche d'âge (60-64 ans) et la tendance à la baisse le ramène à seulement 7100 à l'âge de 80 ans et plus.

Ce schéma de variation est également observé, au niveau des proportions par groupe d'âge des chefs de ménage actifs rapportés à la population âgées de 60 ans et plus et aussi au niveau des proportions par groupes d'âge des chefs de ménage actifs rapportés aux personnes chefs de ménage. Plus on avance dans l'âge plus la proportion diminue.

En conclusion on peut dire que l'avancement dans l'âge s'accompagne d'une perte progressive de l'activité économique. Ceci se traduit généralement par une perte de l'autonomie et de l'indépendance ; compensée d'habitude par un soutien familial.

2. Caractéristiques d'éducation de la population âgée de 60 ans et plus

L'analyse portera, dans cette partie, sur l'analphabétisme et le niveau d'instruction des personnes âgées de 60 ans et plus.

Des efforts ont été déployés par la collectivité nationale, depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1956, pour étendre l'enseignement à toutes les couches de la population en vue d'éradiquer l'analphabétisme et améliorer le niveau d'instruction de la population.

Des résultats probants sont enregistrés dans ce domaine au niveau de toute la population, surtout au niveau des jeunes générations.

Cependant, une bonne proportion des anciennes générations, objet de ce chapitre, n'ont pas pu profiter du développement du système éducatif pour diverses raisons: limite d'âge, absence d'école dans la localité, réticence des parents à inscrire leurs filles à l'école surtout durant les premières années de l'indépendance, éloignement de l'école du lieu de résidence dans le milieu rural à cause de la dispersion de l'habitat dans plusieurs régions du pays, manque de moyens de transport etc...

2.1. Analphabétisme des personnes âgées de 60 ans et plus

Une personne est considérée alphabète si elle sait lire et écrire un texte courant dans une langue écrite quelconque. Elle est considérée analphabète, si elle ne sait ni lire ni écrire, ou si elle a appris à lire et à écrire mais a tout oublié par manque d'usage et de pratique.

Il s'agit dans ce chapitre de traiter une catégorie de population dont les personnes les plus jeunes sont nées en 1954, c'est-à-dire deux ans avant l'indépendance du pays. Il est évident qu'une bonne proportion de cette catégorie de population n'est pas arrivée à profiter du développement du système éducatif qui a eu lieu après l'indépendance du pays en 1956, c'est d'ailleurs ce qui explique le niveau élevé de son taux d'analphabétisme.

A la date du recensement de 2014, le nombre d'analphabètes âgés de 60 ans et plus est de 755700 personnes; soit 43% de l'ensemble des analphabètes dans le pays.

a. Evolution du taux d'analphabétisme⁷

Le taux d'analphabétisme des personnes âgées de 60 ans et plus à la date du recensement de 2014 s'élève à 60,2% contre 19,3% pour la population totale âgée de 10 ans et plus, passant du simple au triple et l'écart est de 41 points.

Par ailleurs, le taux d'analphabétisme au niveau national (19,3%) semble assez élevé en comparaison avec d'autres pays. L'explication se trouve dans le niveau très élevé du taux d'analphabétisme des personnes âgées qui en l'espace d'une quarantaine d'années (1975-2014), s'est réduit de 30 points seulement (de 90,1% il passe à 60,2%) avec un rythme de baisse lent.

Tableau 17 : Evolution du taux d'analphabétisme de la population âgée de 60 ans et plus

Taux d'analphabétisme	Année RGPH				
	1975	1984	1994	2004	2014
De la population de 60 ans et plus	90,1	89,9	84,9	76,8	60,2
De la population de 10 ans et plus	54,9	46,2	31,7	22,9	19,3

En comparant son rythme d'évolution avec celui de la population âgée de 10 ans et plus, on constate que les deux taux sont en baisse et qu'ils tendent à s'écarter l'un de l'autre au cours du temps. En effet, le taux au niveau national baisse plus rapidement (Tableau 17).

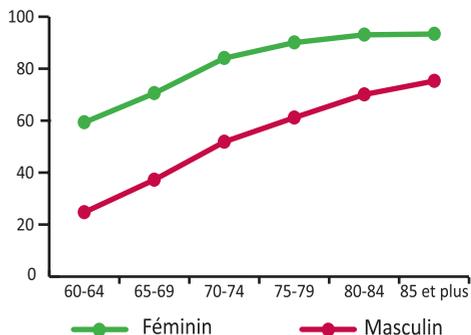
b. Taux d'analphabétisme par âge et sexe

Le genre était un facteur de discrimination en ce qui concerne l'analphabétisme. A la veille de l'indépendance du pays en 1956, les hommes avaient un taux d'analphabétisme de 74,5 % et les femmes de 96%. Actuellement, ces niveaux du taux ne se trouvent plus que parmi les personnes âgées de 70 ans et plus ; car pour les jeunes générations, l'écart entre les deux taux s'est fortement réduit. Il est de l'ordre de 10 points pour les moins de 40 ans est insignifiant pour les moins de 20 ans.

⁷ Le taux d'analphabétisme est défini comme étant le nombre d'analphabètes âgés de 60 ans et plus rapporté à la population de la même tranche d'âge.

Tableau 18 / Graphique 8 : Taux d'analphabétisme des personnes âgées de 60 ans et plus par âge et sexe

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Total
60-64	24,8	59,4	42,0
65-69	37,3	70,6	54,5
70-74	51,9	84,1	68,4
75-79	61,2	90,1	76,1
80-84	70,1	93,1	81,8
85 et plus	75,3	93,4	84,8
Total	44,2	75,6	60,2



Environ 3/4 des femmes sont analphabètes, contre 44,2% pour les hommes.

La répartition par groupes d'âge des hommes et des femmes séparément fait ressortir que, quel que soit le groupe d'âge, le taux d'analphabétisme des femmes est supérieur à celui des hommes et que les deux taux croissent assez rapidement quand l'âge augmente.

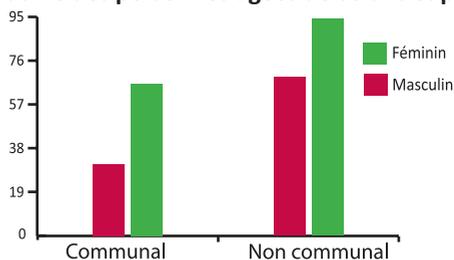
Au départ, dans le groupe d'âge (60-64 ans), les hommes sont presque à 25% analphabètes et les femmes à environ 60% analphabètes. Puis, avec un rythme d'évolution accéléré le taux d'analphabétisme dépasse rapidement, à l'âge de 85 ans et plus 75% pour les hommes et 93% pour les femmes. Toujours est-il qu'à âge égal, le taux d'analphabétisme des femmes est largement supérieur à celui des hommes.

c. Taux d'analphabétisme par sexe et milieu

Le croisement des deux variables, le milieu et le sexe, permet de mettre en relief le niveau très élevé du taux d'analphabétisme des femmes âgées de 60 ans et plus dans le milieu non communal, dû au retard accusé au niveau de la scolarisation des filles particulièrement dans ce milieu.

Tableau 19 / Graphique 9 : Taux d'analphabétisme des personnes âgées de 60 ans et plus par âge et sexe

Milieu	Masculin	Féminin	Total
Communal	31,0	66,0	48,9
Non communal	68,8	94,0	81,6
Total	44,2	75,6	60,2



Ce tableau montre que l'analphabétisme touche environ $\frac{3}{4}$ de l'ensemble des femmes âgées de 60 ans et plus. En milieu non communal, il touche presque la quasi-totalité des femmes de la même tranche d'âge, avec un taux pas moins de 94%.

Les données de ce tableau, relatif au taux d'analphabétisme des personnes âgées de 60 ans et plus par sexe et milieu de résidence, explique largement le niveau encore élevé du taux d'analphabétisme au niveau national (19,3%), en dépit des efforts consentis par la collectivité nationale dans le domaine de l'éducation. Effectivement, l'analphabétisme touche les femmes âgées du milieu non communal. C'est-à-dire l'analphabétisme est répandu en milieu non communal notamment parmi les femmes des tranches d'âge élevées.

Dans l'ensemble, 60% des personnes âgées de 60 ans et plus sont analphabètes. En milieu communal, c'est presque une personne sur deux est analphabète; alors qu'en milieu non communal, plus des 4/5 sont analphabètes.

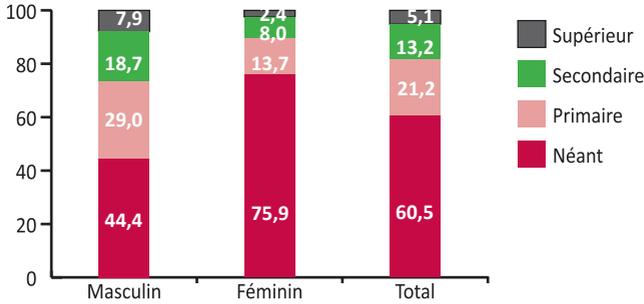
2.2. Niveau d'instruction des personnes âgées de 60 ans et plus

Après avoir vu le niveau de l'analphabétisme de la catégorie de population âgée de 60 ans et plus, il serait intéressant d'évaluer son niveau d'instruction, c'est-à-dire d'examiner la répartition de cette catégorie selon le cycle d'études le plus élevé atteint, pour mieux apprécier leur qualification.

a. Niveau d'instruction par sexe

Tableau 20: Taux d'analphabétisme des personnes âgées de 60 ans et plus par âge et sexe

Niveau d'instruction	Masculin	Féminin	Total
Néant	272,0	483,7	755,7
Primaire	177,8	87,3	265,1
Secondaire	114,5	50,8	165,3
Supérieur	48,0	15,6	63,6
Total	612,2	637,4	1249,6

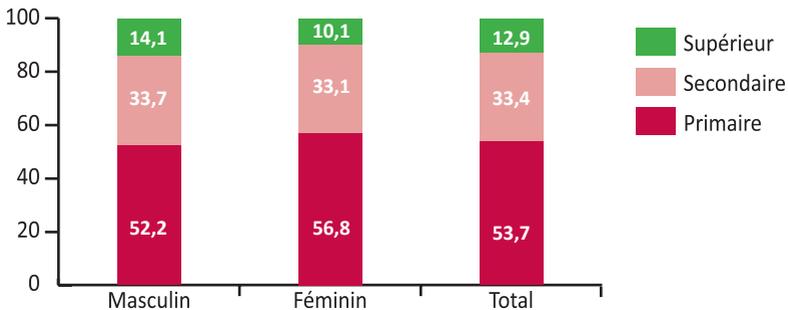
Graphique 10: Taux d'analphabétisme des personnes âgées de 60 ans et plus par âge et sexe

Comme on peut le constater déjà, que les proportions des personnes âgées de 60 ans et plus sans instruction (Néant) représentent, en général, les analphabètes. Elles ont quasiment les mêmes valeurs que les taux d'analphabétisme.

Cette population sans instruction compte 755700 personnes dont 272000 hommes et 483700 femmes, soit respectivement 36% et 64%.

Il serait plus explicite, si on traite à part les personnes âgées de 60 ans et plus ayant fréquenté un cycle d'enseignement quelconque et ce pour évaluer intrinsèquement le degré d'instruction de cette catégorie de population.

Ces personnes sont au nombre de 493900 ; soit 39,5% du total des personnes âgées de 60 ans et plus. Elles se répartissent en 340200 hommes et 153700 femmes.

Graphique 11 : Population âgée de 60 ans et plus ayant fréquenté un établissement scolaire selon le niveau d'instruction par sexe en (%).

Les points saillants qui se dégagent de ce graphique, relatif aux personnes âgées de 60 ans et plus ayant fréquenté un établissement d'enseignement, se résument

comme suit :

- Un peu plus de la moitié de ces personnes sont du niveau d'études primaire.
- Presque le 1/3 des personnes âgées de 60 ans et plus sont du niveau d'études secondaires. Cette observation reste vraie aussi bien au niveau des hommes qu'au niveau des femmes.
- Ceux du niveau d'études supérieures ont une proportion qui frôle 13% seulement.

Comparées aux proportions observées au niveau de l'ensemble de la population tunisienne âgées de 10 ans et plus, on constate des différences considérables. En effet, les proportions au niveau national sont à 39,7% au niveau primaire, à 45,4% au niveau secondaire et 14,9% au niveau supérieur.

b. Niveau d'instruction par âge

C'est à partir de la répartition de la population de chaque groupe d'âge selon le niveau d'instruction, qu'on essayera de tirer les conclusions qui se dégagent du tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Population âgée de 60 ans et plus répartie par âge et niveau d'instruction

Groupe d'âge (ans)	Niveau d'instruction (en%)				Total
	Néant	Primaire	Secondaire	supérieur	
60-64	42,2	28,1	21,9	7,8	100,0
65-69	54,7	23,6	15,3	6,4	100,0
70-74	68,7	18,7	8,9	3,7	100,0
75-79	76,4	15,4	5,9	2,3	100,0
80-84	82,1	12,3	3,9	1,7	100,0
85 et plus	85,2	10,2	3,2	1,4	100,0
Total	60,5	21,2	13,2	5,1	100,0

Le tableau ci-dessus montre que la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus sans instruction augmente d'une façon continue au fur et à mesure que ces personnes avancent dans l'âge. A fortiori la proportion des personnes ayant poursuivi des études baisse quand ces personnes avancent dans l'âge. Ceci reste d'ailleurs vrai même au niveau de chaque cycle d'enseignement pris séparément.

En conclusion, l'analphabétisme augmente avec l'âge avec un rythme assez soutenu.

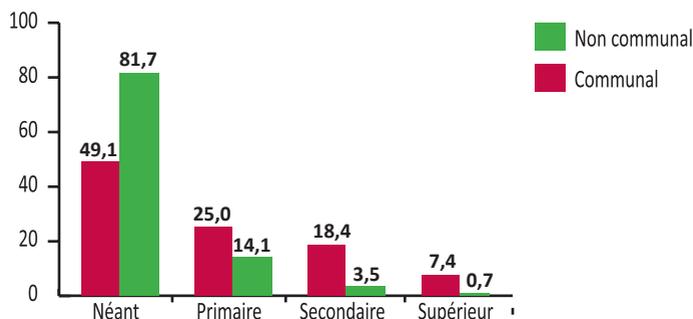
2.3. Niveau d'instruction par milieu

Il est connu, à priori, que le niveau d'instruction de l'ensemble de la population Tunisienne diffère selon le milieu. Il serait intéressant de voir dans quelle mesure le niveau d'instruction diffère selon le milieu pour la population âgée de 60 ans et plus.

Tableau 22: Population âgée de 60 ans et plus répartie selon le niveau d'instruction par milieu

Niveau d'instruction	Effectifs (en milliers)		
	Communal	Non communal	Total
Néant	400,7	355,0	755,7
Primaire	204,0	61,1	265,1
Secondaire	150,1	15,1	165,2
Supérieur	60,6	3,1	63,6
Total	815,3	434,3	1249,6

Graphique 12: Population âgée de 60 ans et plus répartie selon le niveau d'instruction par milieu



La disparité entre milieux est considérable. En milieu non communal, plus de 4/5 de personnes âgées de 60 ans et plus sont sans instruction, alors qu'en milieu communal, cette proportion ne dépasse pas 49,1%.

En d'autres termes, peu de gens en milieu non communal ont un niveau d'instruction quelconque. Leur nombre ne dépasse pas 79300 sur un total de 434300 personnes âgées de 60 ans et plus résidants dans ce milieu. Ils sont en majorité du niveau

d'études primaires. Tandis qu'en milieu communal, un peu plus de la moitié de la population âgée de 60 ans et plus qui ont un niveau d'instruction quelconque. Explicitement ils sont au nombre de 414700 personnes, dont la moitié sont également du niveau d'études primaires.

La situation dans les deux milieux reste caractérisée, sans distinction, par la prédominance des personnes sans instruction, ou des personnes ayant le niveau d'études primaires, plus le niveau d'instruction augmente plus la disparité entre milieux s'accroît.

Cette disparité est due à plusieurs facteurs et notamment au fait que nombreux ceux et celles du milieu non communal qui n'ont pas pu profiter, en matière d'enseignement, du développement du système éducatif et ce pour plusieurs raisons : la limite d'âge, la réticence des parents et particulièrement l'inexistence d'école dans la localité ou la zone. En effet, nul n'ignore que le système éducatif a mis en place pendant les premières années de l'indépendance du pays, une infrastructure en milieu communal plus performante et plus étendue que celle mise en milieu non communal.

Aussi pour cette disparité entre milieux, la migration y est pour quelque chose. Effectivement les personnes du milieu non communal, lorsqu'elles acquièrent un niveau d'instruction considérable, n'hésitent pas à s'installer en milieu communal pour chercher un emploi à leur convenance.

3. Caractéristiques économiques de la population âgée de 60 ans et plus

Il s'agit d'analyser, dans cette partie, la situation en matière d'emploi d'une catégorie de la population qui a atteint l'âge de la retraite, car l'âge de 60 ans est choisi comme seuil de départ à la retraite pour les salariés.

Théoriquement, les personnes qui sont encore actives économiquement, au-delà de cet âge, ne peuvent être dans leur immense majorité que des personnes qui travaillent pour leur propre compte (employeurs ou indépendants).

À la date de recensement de 2014, la population âgée de 60 ans et plus, au nombre de 1249600 personnes, se répartit en 156000 personnes actives⁸ et 1093700 personnes inactives⁹. La population active se répartit, à son tour, en 148200 personnes occupées¹⁰ et 7800 personnes en chômage¹¹.

3.1. Evolution de la population active âgée de 60 ans et plus

En l'espace, d'une soixantaine d'années (1956-2014), la population âgée de 60 ans et plus a augmenté en se multipliant, par 7, elle se situe à un million 250 mille environ en 2014. Trente ans auparavant, en 1984, elle était de 466 mille tandis que en 1956, date de l'indépendance du pays, elle ne comptait que 172 mille personnes environ.

⁸La population active est constituée de l'ensemble de personnes, en âge de travailler, qui sont soit pourvues d'emploi, soit en situation de chômage.

⁹La population inactives est formée des femmes ou fille au foyer, élèves/étudiants, retraités, vieillards, handicapés rentiers et les personnes ne voulant pas travailler.

¹⁰La population occupée est constituée des deux catégories suivantes:

- Les personnes, en âge de travailler, ayant travaillé au moins une heure au cours des 7 jours qui précèdent le jour de l'interview.
- Les personnes ayant arrêté de travailler temporairement pour des raisons de congé de repos, de maladie ou pour des raisons d'intempérie ou d'arrêt temporaire de l'activité de l'entreprise à la suite duquel ces personnes vont reprendre leur travail.

¹¹Le chômeur est défini comme étant la personne dépourvue d'emploi dans la période de référence (les 7 jours qui précèdent la date de l'interview), à la recherche activement d'un emploi et disponible pour occuper un emploi dans les deux semaines suivant la date de l'interview.

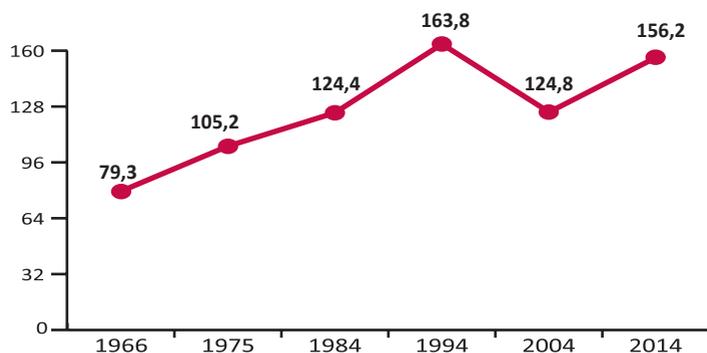
D'autre part, la transformation de la structure par âge de la population totale. Sous l'effet de la transition démographique, vécue par la Tunisie des décennies durant, a conduit à une élévation continue, d'un recensement à un autre, de la part de la population âgée de 60 ans et plus parmi la population totale du pays. Elle atteint 11,4% en 2014, contre 6,7% en 1984 et seulement 5,1% en 1956.

La population active âgée de 60ans et plus a-t-elle suivie le même schéma de variation au cours du temps ?

Tableau 23 : Evolution depuis 1966 de la population active âgée de 60 ans et plus par groupe d'âge (en milliers)

Groupe d'âge	1966	1975	1984	1994	2004	2014
60-64	37,6	55,3	55,1	78,5	49,8	84,4
65-69	23,0	28,4	31,8	43,9	35,8	32,3
70 et plus	18,7	21,5	37,5	41,4	39,2	39,5
Total	79,3	105,2	124,4	163,8	124,8	156,2

Graphique 13 : Evolution de la population active âgée de 60 ans et plus depuis 1966 (en milliers)



La population active âgée de 60 ans et plus a varié, au cours du temps, selon un schéma de variation autre que celui de la population âgée de 60 ans et plus.

Effectivement, elle a connu une tendance à la hausse jusqu'à 1994, date au-delà duquel elle entame une baisse jusqu'à 2004, avant de reprendre la tendance vers la hausse jusqu'à l'an 2014.

En termes d'effectifs, elle comptait près de 80 mille personnes en 1966. Trente ans après environ, en 1994, elle culminait à 164 mille pour baisser ensuite à 125 mille en 2004 avant de remonter de nouveau à 156 mille en 2014.

L'année 1994 constitue une année charnière pour tous les groupes d'âge retenus et pour l'ensemble.

La baisse de la population active âgée de 60 ans et plus observée après l'an 1994 est due à une amélioration, plus accentuée après cette date, de la couverture sociale de la population occupée économiquement. Autrement dit les caisses de sécurité sociale couvrent de fortes proportions des travailleurs (employeurs, employés et indépendants). Ceci est de nature à augmenter le nombre de retraités. Lors des recensements et des enquêtes auprès des ménages les retraités sont classés parmi les inactifs.

Quant à l'augmentation de la population active observée en 2014, elle est imputable au maintien en activité jusqu'à l'âge de 65ans d'une frange de fonctionnaires et ce conformément à la loi n° 2009-20 du 13 avril 2009¹² (JORT n° :30 du 14/4/2009).

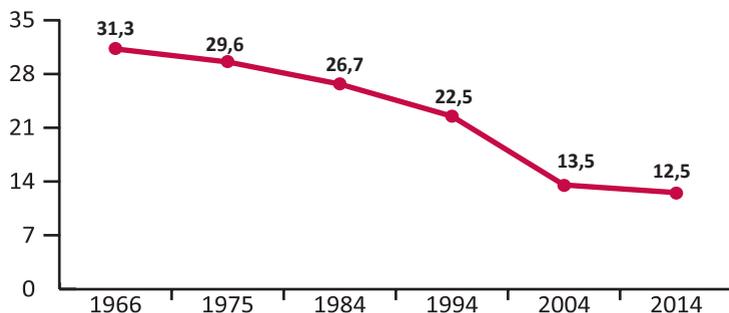
En termes de taux d'activité, défini comme étant le nombre d'actifs âgés de 60 ans et plus rapporté à la population âgée de 60 ans et plus, on constate qu'il a accusé une baisse continue au fil des années passant de 31,3% en 1966 à 12,5% en 2014.

Tableau 24 : taux d'activités de la population âgée de 60 ans et plus par âge depuis 1966

Groupe d'âge	1966	1975	1984	1994	2004	2014
60-64	41,2	40,9	33,2	31,2	19,7	20,6
65-69	35,4	31,2	27,7	25,3	14,9	12,3
70 et plus	19,7	16,9	19,9	13,7	9,0	6,8
Total	31,3	29,6	26,7	22,5	13,5	12,5

¹²Loi n°: 2009-20 du 13 avril 2009 portant dispositions exceptionnelles relative à la retraite des professions de l'enseignement supérieur

Article 29 bis- l'âge de la mise à la retraite est fixé à soixante-cinq (65) ans pour les professeurs de l'enseignement supérieur et les maîtres de conférences de l'enseignement supérieur aux établissements universitaire et aux établissements de recherches scientifique civils et militaires, les professeurs hospitalo-universitaires et les maîtres de conférences agrégés hospitalo-universitaires. Néanmoins, ils peuvent être maintenus en activité par décret jusqu'à l'âge de soixante-dix (70) ans au maximum.....

Graphique 14 : taux d'activités de la population âgée de 60 ans et plus par âge depuis 1966

La baisse continue du taux d'activité de la population âgée de 60 ans et plus est la conséquence de l'amélioration progressive qu'a observé la couverture sociale à travers les caisses de sécurité sociales (CNSS et CNRPS) depuis les années soixante. La couverture sociale assure à la personne occupée une pension de retraite; ce qui incite au retrait de la vie active. Effectivement en 1966 environ une personne âgée de 60 ans et plus sur trois (1/3) est active, en 2014 presque une personne sur dix (1/10) est encore active.

Comparé au taux d'activité au niveau national en 2014, il est, à peu de chose près, quatre fois moins (12,5% contre 46,5%).

3.2. Population active âgée de 60 ans et plus par type d'activité et sexe

L'objet de cette partie est d'examiner la distribution de la population âgée de 60 ans et plus selon le type d'activité par sexe en vue de décrire la situation et de dégager les points saillants

Tableau 25 : Population active âgée de 60 ans et plus par type d'activité et sexe

Type d'activité	Effectif (en milliers)			(%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Actif occupé	127,6	20,6	148,2	95,6	91,5	95,0
Actif non occupé	5,9	1,9	7,8	4,4	8,5	5,0
Total	133,5	22,5	156,0	100,0	100,0	100,0

Graphique 15 : Pourcentage des actifs occupés par rapport à la population active âgée de 60 ans et plus et taux de chômage

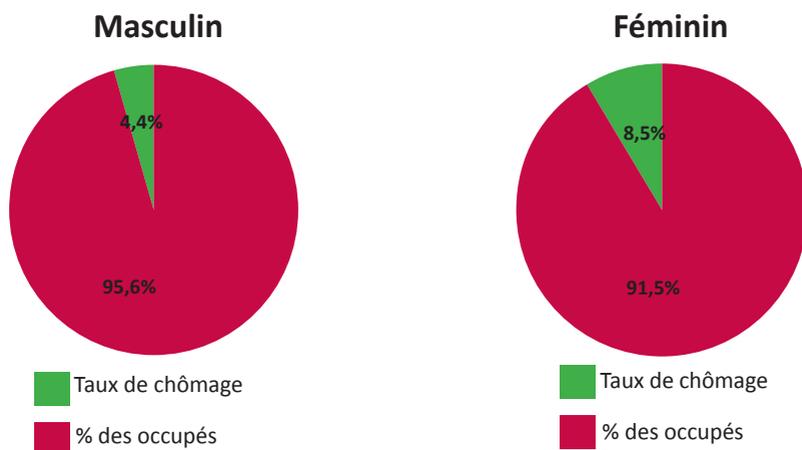
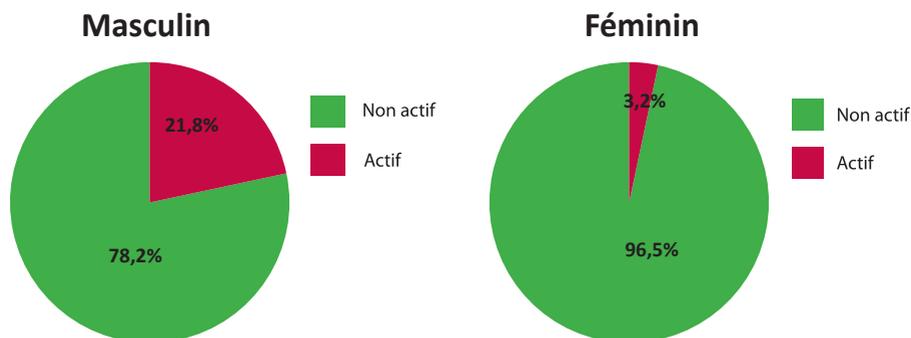


Tableau 26 : Actifs et inactifs âgés de 60 ans et plus

Type d'activité	Effectif (en milliers)			(%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Actifs	133,5	22,5	156,0	21,8	3,5	12,5
Non actifs	478,7	614,9	1093,6	78,2	96,5	87,5
Total	612,2	637,4	1249,6	100,0	100,0	100,0

Graphique 16 : Actifs et inactifs âgés de 60 ans et plus



Les personnes âgées de 60 ans et plus participent peu à l'activité économique. Leur nombre ne dépasse pas 156 mille. Ces actifs ne représentent que 12,5% de la population âgées de 60 ans et plus. On constate aussi que peu de femmes âgées

de 60 ans et plus participent à l'activité économique. Leur nombre ne dépasse pas 22500 des femmes ; soit 1,8% de la population âgée de 60 ans et plus et 14,4% de la population active âgée de 60 ans et plus.

3.3. Population active âgée de 60 ans et plus par type d'activité et milieu

Dans cette partie, il est question de s'intéresser à l'activité des personnes âgées de 60 ans et plus dans chacun des deux milieux de résidence (communal, non communal).

Tableau 27 : Population active âgée de 60 ans et plus par type d'activité et milieu

Type d'activité	Effectif (en milliers)			(%)		
	Communal	N. Communal	Total	Communal	N. Communal	Total
Actif occupé	89,4	58,8	148,2	95,4	94,4	95,0
Actif non occupé	4,3	3,5	7,8	4,6	5,6	5,0
Total	23,7	62,3	156,0	100,0	100,0	100,0

Il y a lieu de relever de prime abord la prédominance des hommes occupés parmi la population active âgée de 60 ans et plus qui représente plus des 4/5.

Comme on peut constater qu'au-delà de l'âge 60 ans, peu de gens sont en chômage. Leur nombre est de 7800 personnes et leur taux de chômage ne dépasse pas 5% contre 14,8% pour la population totale de 15 ans et plus. Il y a lieu de rappeler que le taux de chômage est défini comme étant le nombre de chômeurs âgés de 60 ans et plus rapporté à la population active de la même tranche d'âge.

Tableau 28 : Actifs et inactifs âgés de 60 ans et plus par milieu

Type d'activité	Effectif (en milliers)			(%)		
	Communal	N. Communal	Total	Communal	N. Communal	Total
Actifs	93,7	62,3	156,0	11,5	14,3	12,5
Non actifs	721,6	372	1093,6	88,5	85,7	87,5
Total	815,3	434,3	1249,6	100,0	100,0	100,0

Il ressort du tableau 28 qu'à la date du recensement de 2014, le taux d'activité est plus élevé en milieu non communal qu'en milieu communal (14,3 % contre 11,5%).

Cependant, le milieu communal se distingue du milieu non communal par une proportion de personnes occupées plus élevée, bien que l'écart soit d'un seul point (95,4% contre 94,4%).

Notons toutefois qu'il y a proportionnellement plus de personnes inactives (ou non actives) en milieu communal qu'en milieu non communal (88,5% contre 85,7%) ; bien qu'il y ait proportionnellement plus de jeunes et d'adultes en milieu communal qu'en milieu non communal (recensement 2014 : caractéristiques démographiques et fécondité). Ceci est dû à la présence d'une forte proportion de retraités en milieu communal; Catégorie de population classée lors des enquêtes comme personnes inactives (excepté ceux qui s'adonne à une activité quelconque).

Par contre, en milieu non communal, nombreux sont les personnes âgées de 60 ans et plus qui s'adonnent à des activités d'exploitations agricoles ; c'est-à-dire comme employeurs ou indépendant, sans limite d'âge de départ à la retraite.

4. Sources de revenu, handicapés et prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus, couverture sanitaire et distance séparant le dispensaire ou l'hôpital régional le plus proche du domicile de la personne âgée

Les personnes âgées constituent une catégorie de population ayant des spécificités particulières qui les caractérisent.

Ces spécificités peuvent découler de la dégradation physique surtout aux âges avancés ou éventuellement elles peuvent découler de la dégradation du statut social ou de la diminution des ressources que les personnes âgées possédaient auparavant.

Ceci étant, donc disposer d'un revenu propre à lui implique implicitement pour la personne âgée, non handicapée, indépendance et autonomie ; éléments de nature qui lui permettent de prendre soin de lui-même et de s'occuper de son bien-être.

L'analyse va porter, dans cette partie, sur les sources de revenu des personnes âgées de 60 ans et plus, leurs déficiences physiques, mentales ou sensorielles et leur prise en charge par des membres de la famille, et aussi sur la couverture sanitaire et la distance séparant le dispensaire ou hôpital régional le plus proche du domicile de la personne âgée.

4.1. Source de revenu

Le recensement de 2014 a saisi des données sur les différentes sources de revenu susceptibles d'être rencontrées lors du dénombrement.

Les sources de revenu retenues sont les suivantes :

- Retraite : sont classées sous cette rubrique les personnes qui bénéficient d'une pension de retraite, d'une indemnité de vieillesse ou de veuvage et personnes qui bénéficient de l'indemnité d'ancien militant.
- Autre revenu fixe : sont classées sous cette rubrique les personnes qui bénéficient d'une aide sociale régulièrement ou d'une façon occasionnelle. Ces allocations peuvent être attribuées par les autorités régionales ou par

la Caisse de Solidarité Sociale ou toute autre structure de bienfaisance ou entreprise économique.

- Autre source : sont classées sous cette rubrique les personnes qui disposent d'un revenu issu de sources autre que les trois sources ci-dessus indiquées.
- Aucune pension : cette rubrique groupe les personnes sans sources de revenu.

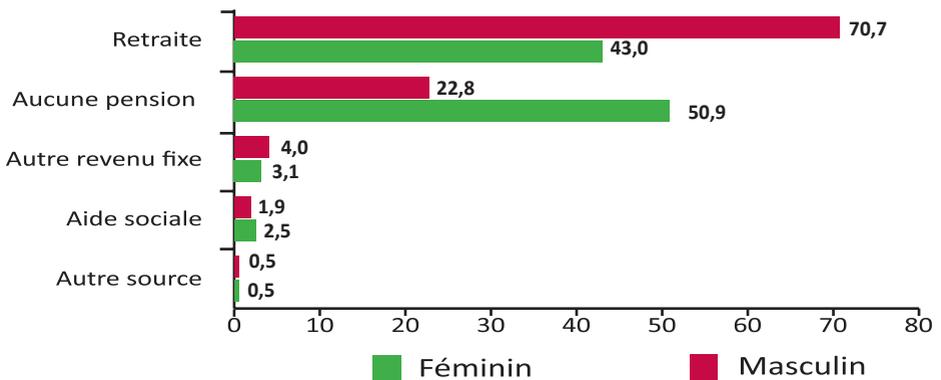
a. Sources de revenu par sexe

Des écarts considérables sont observés entre les proportions des hommes et des femmes surtout au niveau de la pension de retraite. Les données détaillées sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 29 : Personnes âgées de 60 ans et plus par source de revenu et sexe

source de revenu	Effectif (en milliers)			(%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Retraite	432,8	273,8	706,6	70,7	43,0	56,5
Autre revenu fixe	24,8	20,1	44,9	4,0	3,1	3,6
Aide sociale	11,5	16,1	27,6	1,9	2,5	2,2
Autre source	3,3	3,3	6,6	0,5	0,5	0,5
Aucune pension	139,8	324,1	463,9	22,8	50,9	37,1
Total	612,2	637,4	1249,6	100,0	100,0	100,0

Graph 17 : Source de revenu par sexe des personnes âgées



Les personnes âgées de 60 ans et plus, au nombre d'un million 250 mille environ, se répartissent selon les sources de revenu en deux grandes catégories : ceux ayant un revenu ou une allocation quel que soit sa nature et ceux n'ayant aucun revenu.

Ceux ayant un revenu comptent à la date de recensement 785,7 mille et ceux n'ayant aucun revenu 463,9 mille ; soit respectivement 62,9% et 37,1%.

Par sexe 77,2% des hommes et 49,1% des femmes disposent d'un revenu. En revanche 22,8% des hommes et 50,9% des femmes n'ont aucune source de revenu. L'écart est considérable. Il est de 28 points aussi bien pour ceux ayant un revenu que pour ceux n'ayant aucun revenu.

Par nature de source de revenu, on constate que la source prépondérante est la pension de retraite aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Le recensement de 2014 a dénombré 706,6 mille personnes bénéficiaires d'une pension de retraite dont 432,8 mille hommes et 273,8 mille femmes ; soit respectivement 61,2% et 38,7%. Il a dénombré également 463,9 mille qui n'ont aucune source de revenu dont 139,8 mille hommes et 324,1 femmes ; soit respectivement 30,1% et 69,9%.

En guise de conclusion, on peut dire que :

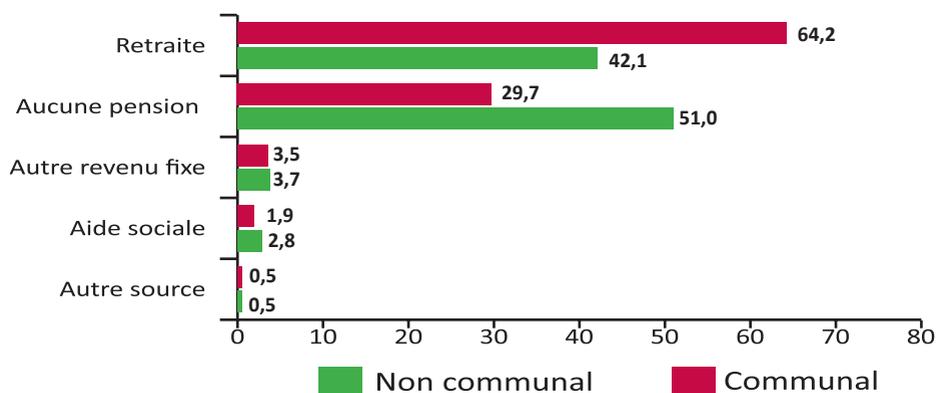
- Presque 63% des personnes âgées de 60 ans et plus ont un revenu (au sens défini précédemment).
- Ceux qui bénéficient d'une pension de retraite sont largement prépondérants parmi les personnes ayant un revenu. Parmi les hommes, ils représentent 91,6% et parmi les femmes 87,4%.
- D'autre part, on relève que parmi l'ensemble des personnes sans revenu, près de 70% sont des femmes et que parmi l'ensemble des femmes, environ une femme sur deux est sans revenu.

b. Sources de revenu par milieu

A priori, il y a des écarts significatifs entre les proportions, observées en milieu communal et non communal, en matière de revenu, surtout au niveau des personnes disposant d'une pension de retraite et aussi au niveau des personnes sans revenu. Il serait intéressant de décrire la situation et de dégager les points saillants.

Tableau 30 : Personnes âgées de 60 ans et plus par source de revenu et milieu

source de revenu	Effectif (en milliers)			(%)		
	Communal	N. Communal	Total	Communal	N. Communal	Total
Retraite	523,8	182,8	706,6	64,3	42,0	56,5
Autre revenu fixe	29,0	15,9	44,9	3,5	3,7	3,6
Aide sociale	15,6	12,0	27,6	1,9	2,8	2,2
Autre source	4,5	2,1	6,6	0,5	0,5	0,5
Aucune pension	242,4	221,5	463,9	29,8	51,0	37,2
Total	815,3	434,3	1249,6	100,0	100,0	100,0

Graphique 18 : Personnes âgées de 60 ans et plus par source de revenu et milieu

Notons d'emblée que le milieu communal se distingue par la proportion la plus élevée de personnes disposant d'une pension de retraite frôlant les 2/3 des personnes âgées de 60 ans et plus résidant dans ce milieu (explicitement 64,3%). En revanche le milieu non communal se distingue par la proportion la plus élevée de personnes sans revenu (51%) parmi l'ensemble des résidents de ce milieu âgées de 60 ans et plus.

D'ailleurs, de l'ensemble des personnes jouissant d'une pension de retraite (706600 personnes), le milieu communal accapare presque les 3/4, dû au fait d'une part qu'il est plus peuplé que le milieu non communal et d'autre part qu'il y a plus de salariés en milieu communal qu'en milieu non communal en raison de la diversité des activités économiques.

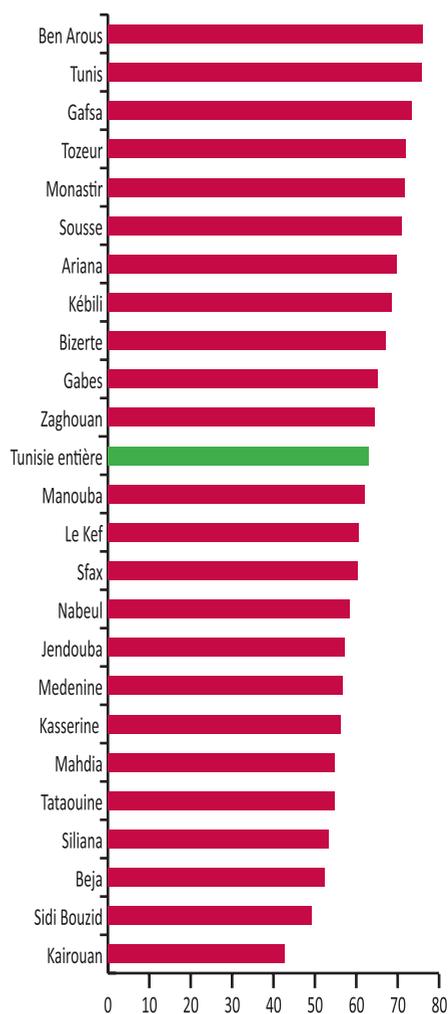
c. Sources de revenu par gouvernorat

L'intérêt est porté, dans cette partie, sur la dimension régionale et ce pour donner une idée sur la localisation géographique des personnes âgées de 60 ans et plus selon la disposition ou non d'un revenu.

Le tableau ci-après donne la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus disposant d'un revenu quelle que soit sa nature.

Tableau 31 /Graphique 19 : Personnes âgées de 60 ans et plus ayant un revenu par gouvernorat

Gouvernorat	% de personnes de 60 ans et plus ayant un revenu
Tunis	75,7
Ariana	69,7
Ben Arous	75,9
Manouba	62,1
Nabeul	58,3
Zaghouan	64,5
Bizerte	67,1
Beja	52,3
Jendouba	57,1
Le Kef	60,6
Siliana	53,3
Sousse	71,0
Monastir	71,6
Mahdia	54,8
Sfax	60,3
Kairouan	42,7
Kasserine	56,1
Sidi Bouzid	49,3
Gabes	65,2
Medenine	56,7
Tataouine	54,7
Gafsa	73,3
Tozeur	72,0
Kébili	68,6
Tunisie entière	62,9



Il ressort de ce tableau que la proportion de personnes âgées ayant un revenu est assez élevée dans les gouvernorats du District de Tunis, le Bassin minier et dans les gouvernorats de Sousse, Monastir, Bizerte, Gabes et Kebili. Elle a dépassé même les 3/4 dans les gouvernorats de Tunis et de Ben Arous. Les proportions les plus faibles sont observées dans les gouvernorats de Kairouan et de Sidi Bouzid avec des valeurs ne dépassant pas respectivement 42,7% et 49,3%.

Cette disparité régionale est imputable au développement du tissu industriel dans les différentes régions du pays. En effet, le recensement de 2014 a montré que les taux de couverture sociale par secteur d'activité les plus élevés sont assurés par les trois secteurs d'activité économique suivants : « l'industrie extractive », « l'industrie manufacturière » et « santé et services administratifs ».

4.2. Les personnes âgées et leurs déficiences physiques, mentales ou sensorielles

Les informations collectées, lors du recensement de 2014, sur les personnes présentant des incapacités physiques, mentales ou sensorielles permettent de connaître principalement le nombre des handicapés dans le pays et leur taux de prévalence, leurs caractéristiques et leur localisation géographique. Sur ce, a fortiori, on serait tenté d'analyser les données sur l'incapacité physique, mentale ou sensorielle des personnes âgées de 60 ans et plus.

a. Personnes âgées souffrant d'incapacité par sexe

On envisage de consigner dans le tableau suivant les effectifs par sexe des personnes âgées de 60 ans et plus souffrant d'incapacité, leur répartition proportionnelle et leur taux de prévalence par sexe.

Tableau 32 : Personnes âgées souffrant d'incapacité- taux de prévalence

Sexe	Effectifs (en milliers)	Pourcentage (%)	Taux de prévalence(%)
Masculin	46,3	46,0	7,6
Féminin	54,3	54,0	8,5
Total	100,6	100,0	8,0

Sur une population âgée de 1250 mille environ, on a dénombré près de 100 mille personnes âgées qui sont confrontées à des difficultés physiques, mentales ou sensorielles dont 46% hommes et 54% femmes.

Le taux de prévalence, défini comme étant le nombre de personnes âgées souffrant d'une incapacité rapporté à la population âgée, est de l'ordre de 8%. Les hommes sont à 7,6% et les femmes à 8,5%.

Les personnes âgées qui présentent des déficiences physiques, mentales ou sensorielles sont confrontées dans leur vie quotidienne à des difficultés. Ces difficultés peuvent être : «visuelle, auditive, motrice, se souvenir ou concentration, prendre soin de soi même, communication ou multiple difficultés».

b. Personnes âgées par nature de difficultés et milieu

A priori, il y a des différences au niveau du milieu de résidence (communal, non communal) concernant les taux de prévalence et la répartition par nature de difficulté des personnes âgées souffrant d'incapacité, physique, mentale ou sensorielle.

Tableau 33 : Personnes âgées souffrant d'incapacité, par nature de difficulté et milieu-taux de prévalence

Nature de difficulté	Effectif (en milliers)			(%)		
	Communal	N. Communal	Total	Communal	N. Communal	Total
Visuelle	15,0	9,6	24,6	26,2	22,2	24,4
Auditive	3,9	2,9	6,8	6,8	6,7	6,8
La marche	11,1	8,1	19,2	19,4	18,7	19,1
Se souvenir ou concentration	1,5	0,9	2,4	2,6	2,1	2,4
Prendre soin de soi même	2,2	1,6	3,8	3,8	3,7	3,8
Communication	0,8	0,6	1,4	1,4	1,4	1,4
Multiple infirmités	22,8	19,6	42,4	39,8	45,2	42,1
Ayant au moins une difficulté	57,3	43,3	100,6	100,0	100,0	100,0
Taux de prévalence	7,0	10,0	8,0			

Il ressort de ce tableau une prédominance des difficultés visuelles (24.4%), de la marche (19.1%) et de multiples infirmités (42,1%). Dans leur ensemble ils représentent plus de 85%. Cette prédominance des trois types de difficultés reste varié au niveau des hommes et au niveau des femmes.

Ce qui est fort remarquable est le niveau élevé de la proportion des personnes âgées handicapés souffrant de multiples infirmités. Elle est de 42,1%. Elle s'élève à 45,2% pour le milieu non communal.

c. Taux de prévalence par âge et milieu

Il paraît qu'il y a une corrélation entre l'âge et le taux de prévalence, et que le taux de prévalence apparaît comme variable de discrimination entre les milieux. Dans le tableau ci-après on présente les résultats obtenus.

Tableau 34 : Taux de prévalence (en%) par âge et milieu

Groupe d'âge (ans)	Communal	Non communal	Total
60-64	3,8	5,5	4,3
65-69	5,4	7,4	6,1
70-74	7,5	9,7	8,3
75-79	10,2	12,8	11,2
80-84	12,7	16,1	14,1
85 et plus	15,7	19,6	17,3
Total	7,0	10,0	8,0

Il est vrai que, quand l'âge augmente le taux de prévalence augmente, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Le taux de prévalence devient à deux chiffres à partir du groupe d'âge (75-79 ans). Il est à 11,2% dans ce groupe. Il s'élève à 17,3% pour les personnes âgées de 85 ans et plus. Pour les femmes de cette tranche d'âge, le taux frôle les 20% ; c'est-à-dire une femme sur 5 de cette tranche d'âge souffre d'une incapacité physique, mentale ou sensorielle.

Une autre remarque non moins importante est que, quel que soit le groupe d'âge, le taux de prévalence en milieu non communal est supérieur à celui en milieu communal. L'écart par groupe d'âge des taux en milieu communal et en milieu non communal augmente au fur et à mesure qu'on avance dans l'âge, de 1,7 points pour le groupe d'âge (60-64 ans), passant à 3,9 points pour le groupe 85 ans et plus. Au niveau de l'ensemble l'écart est de 3 points.

d. Taux de prévalence par gouvernorat

On envisage de présenter les effectifs par gouvernorat, des personnes âgées de 60 ans et plus ayant des difficultés physiques, mentales ou sensorielles et de commenter le taux de prévalence par gouvernorat.

Tableau 35 : Taux de prévalence par gouvernorat

Gouvernorat	Personnes de 60 ans et plus (en milliers)	Population âgée ayant des difficultés (en milliers)	Taux de prévalence (%)
Tunis	131,9	6,8	5,2
Ariana	57,1	2,5	4,4
Ben Arous	64,5	2,8	4,4
Manouba	41,4	2,8	6,9
Nabeul	89,2	8,2	9,2
Zaghouan	19,0	1,3	6,7
Bizerte	70,2	3,5	4,9
Beja	44,0	3,3	7,4
Jendouba	60,2	5,3	8,8
Le Kef	37,7	4,6	12,3
Siliana	31,3	2,6	8,2
Sousse	64,6	6,3	9,8
Monastir	49,7	3,2	6,5
Mahdia	46,2	4,8	10,4
Sfax	108,8	11,4	10,5
Kairouan	65,7	5,0	7,6
Kasserine	43,5	4,5	10,3
Sidi Bouzid	46,4	4,2	9,0
Gabes	42,3	5,1	12,1
Medenine	54,9	5,2	9,6
Tataouine	16,9	1,7	9,8
Gafsa	36,4	3,0	8,2
Tozeur	10,6	1,0	9,2
Kébili	17,1	1,5	8,4
Total Tunisie	1249,6	100,6	8,0

Cinq gouvernorats sur vingt-quatre ont des taux de prévalence supérieurs à 10%. Il s'agit des gouvernorats du Kef (12,3%), Gabes (12,1%), Sfax (10,5%), Mahdia (10,4%) et Kasserine (10,3%). Il est préoccupant que les taux de prévalence, dans

ces cinq gouvernorats, atteignent des niveaux aussi élevés (de 10 à 12%).

Les taux les plus bas sont enregistrés dans les gouvernorats du District de Tunis et le gouvernorat de Bizerte. Ils sont de l'ordre de 4,4% à 5,2%.

4.3. Prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus par un membre de la famille

La solidarité familiale a depuis toujours caractérisée la société tunisienne. Elle s'illustre sous différentes formes, morale et matérielle, envers les membres de la famille et notamment envers les personnes âgées.

Généralement à mesure que les personnes âgées avancent dans l'âge, leur dépendance vis-à-vis de la famille s'accroît. Elles ont besoins que l'on prendra soin d'elles. Dans nos sociétés arabo-musulmanes, la solidarité familiale joue encore un rôle prépondérant dans la vie des personnes âgées : solidarité entre l'époux et l'épouse, entre les parents et les enfants, entre les personnes âgées et leurs frères, neveux, nièces...

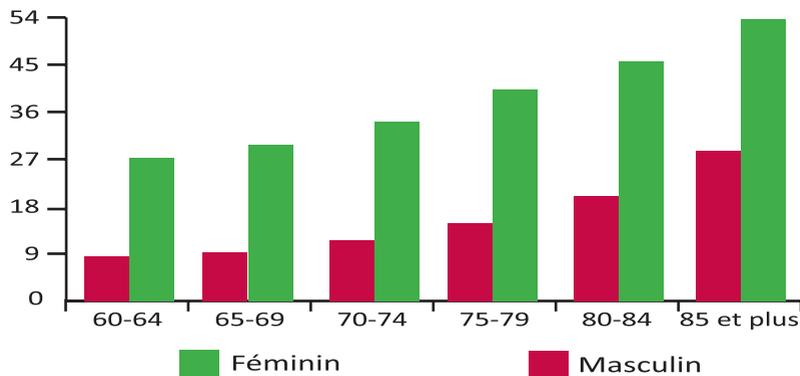
a. Prise en charge par âge et sexe

L'objet de cette partie est de mettre en relief l'importance de la solidarité familiale dans la société tunisienne à travers la prise en charge des personnes âgées.

Tableau 36 : Proportion de personnes âgées prises en charge par l'un des membres de la famille selon l'âge et le sexe

Groupe d'âge (ans)	Masculin	Féminin	Total
60-64	8,4	27,3	17,8
65-69	9,2	29,7	19,8
70-74	11,5	34,2	23,2
75-79	14,8	40,2	27,9
80-84	20,0	45,7	33,1
85 et plus	28,6	53,7	41,8
Total	12,3	34,2	23,5

Graphique 20 : Proportion de personnes âgées prises en charge par l'un des membres de la famille selon l'âge et le sexe



La prise en charge touche, en grande partie, une personne sur quatre (1/4) de la population âgée de 60 ans et plus. Cette proportion s'élève à plus d'une femme sur trois (1/3) de l'ensemble des femmes âgées. Tandis que la proportion des hommes pris en charge ne dépasse pas 12,3% de l'ensemble des hommes âgés.

Une autre constatation non moins importante est que plus les personnes âgées avancent dans l'âge plus leur proportion de prise en charge augmente. Elle passe de 17,8% pour le groupe d'âge (60-64 ans) à 41,8% pour le groupe d'âge 85 et plus. Cette même constatation reste vraie au niveau des hommes et des femmes séparément. Pour les femmes surtout, la prise en charge touche à l'âge de 85 ans et plus environ une femme sur deux.

Notons aussi qu'à âge égal, la proportion de prise en charge des femmes est largement supérieure à celle des hommes et que l'écart entre les deux proportions tend à s'accroître au fur et à mesure qu'on avance dans l'âge.

b. Prise en charge par sexe et état matrimonial

On vient de voir que la proportion de prise en charge des personnes âgées varie en fonction de l'âge aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Il serait intéressant d'examiner la variation de cette proportion en fonction de l'état matrimonial.

Tableau 37 : Prise en charge par sexe et état matrimonial

Etat matrimonial	Masceulin	Féminin	Total
Célibataire	21,9	39,1	31,1
Marié (e)	10,8	30,2	18,1
Veuf (Ve)	29,9	39,1	38,0
Divorcé (e)	14,4	31,4	26,4
Total	12,3	34,2	23,5

Il ressort de ce tableau que les personnes âgées ayant le statut « veufs » sont les plus pris en charge avec une proportion de 38%. Ceci reste vrai au niveau des hommes et des femmes avec respectivement 29,9% et 39,1%.

La catégorie de célibataires a dégagé des proportions de prise en charge assez élevées mais à des degrés moindres que celles observées au niveau des veufs. Les hommes célibataires sont à 21,9% et les femmes célibataires à 39,1%.

Précision toutefois, que quel que soit le statut d'état matrimonial, la proportion de prise en charge varie, grosso modo, pour les hommes entre 10% et 30% et pour les femmes entre 30% et 40% ; avec à peu près un décalage de 10 points entre les proportions des hommes et celles des femmes. C'est-à-dire que les femmes sont plus prises en charge que les hommes.

c. Prise en charge par sexe et milieu

La prise en charge des personnes âgées est l'expression manifeste de la solidarité familiale. Elle est assez répandue pour les femmes. Dans ce qui suit il est question de voir la prise en charge des personnes âgées par milieu de résidence (communal, non communal).

Tableau 38 : Prise en charge par sexe et milieu de résidence

Etat matrimonial	Masceulin	Féminin	Total
Communal	11,4	33,6	22,7
Non communal	14,0	35,5	24,9
Total	12,3	34,2	23,5

D'après les données présentées dans le tableau ci-dessus, il s'avère que l'espace géographique n'est pas un facteur discriminatoire en matière de prise en charge des personnes âgées. L'écart entre les proportions observées dans l'un ou l'autre

des deux milieux n'est pas élevé. Il est de 2,6 points pour les hommes, de 1,9 point pour les femmes et de 2,2 points pour leur ensemble.

Cependant l'écart entre les proportions de prise en charge des hommes et des femmes persiste par milieu de résidence. Il est de l'ordre de 22 points en milieu communal et de 21,5 points en milieu non communal. Les proportions des femmes étant largement supérieures à celles des hommes.

En conclusion, on peut dire que la solidarité familiale est bien ancrée au sein de la société tunisienne. Elle est si ancrée entre les membres de la même famille (entre parents et enfants, entre personnes âgées et membre de la famille au sens large.....). On peut dire, en fait, qu'il y a solidarité entre générations.

4.4. Couverture sanitaire et distance séparant le dispensaire ou l'hôpital régional le plus proche du domicile de la personne âgée

Il s'agit, dans cette partie, d'analyser deux aspects qui concernent les personnes âgées : la couverture sanitaire par les différentes caisses et la distance à parcourir pour rejoindre le dispensaire ou l'hôpital régional le plus proche en cas de besoin.

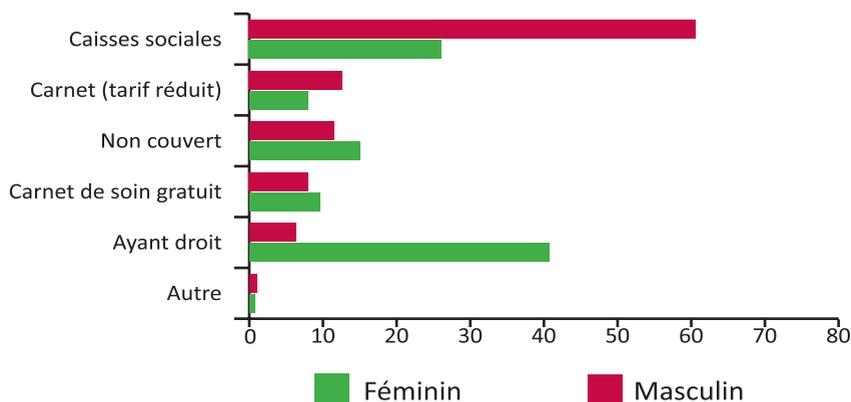
a. Couverture sanitaire

Six modalités ont été retenues, sur le questionnaire du recensement, pour classer les personnes enquêtées. Ces modalités sont élaborées en fonction du type de couverture sanitaire. Elles se présentent comme suit :

- Oui (couvert) grâce aux caisses sociales
- Oui (couvert) en tant qu'ayant droit (à partir du tuteur)
- Oui (j'ai un) carnet de soin gratuit
- Oui (j'ai un) carnet avec tarif réduit
- Non (couvert)
- Autre

Tableau 39 : Répartition de la population âgée de 60 ans et plus selon le mode de couverture sanitaire par sexe

Couverture sanitaire	Effectif (en milliers)			(%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Caisses sociales	370,8	166,6	537,4	60,6	26,1	43,0
Ayant droit	38,3	259,5	297,8	6,3	40,7	23,8
Carnet de soin gratuit	48,8	61,0	109,8	8,0	9,6	8,8
Carnet (tarif réduit)	77,0	50,3	127,3	12,6	7,9	10,2
Non couvert	71,3	95,6	166,9	11,5	15,0	13,4
Autre	6,0	4,4	10,4	1,0	0,7	0,8
Total	612,2	637,4	1249,6	100,0	100,0	100,0

graphique 21 : Répartition de la population âgée de 60 ans et plus selon le mode de couverture sanitaire par sexe

Les données consignées dans le tableau précédent révèlent que les personnes âgées de 60 ans et plus sont couvertes sur le plan sanitaire à 85,8% ; proportion plus élevée que celle observée parmi la population totale (80,5%).

Ce taux de couverture sanitaire des personnes âgées de 60 ans et plus s'élève à 87,5% pour les hommes et à 84,3% pour les femmes.

En termes d'effectifs, la population âgées de 60 ans et plus disposant d'une

¹³ Les carnets de soin (gratuit ou à tarif réduit) sont délivrés par le Ministère des Affaires Sociales et le Ministère de la Santé Publique en accord avec les autorités régionales et les Associations.

couverture sanitaire est au nombre de 1072300 personnes et celle ne disposant pas d'une couverture sanitaire est au nombre de 177300 personnes.

La population déshéritée âgée de 60 ans et plus à laquelle on a octroyé des carnets de soin (gratuit ou à tarif réduit)¹³ compte à la date du recensement 237100 personnes et représente 19% de la population totale âgée de 60 ans et plus ; proportion un peu moins que le double de celle observée au niveau de la population totale du pays (10,3%). Cela veut dire qu'on attribue relativement plus de carnets de soin (gratuit ou à tarif réduit) aux personnes âgées qu'à l'ensemble de la population.

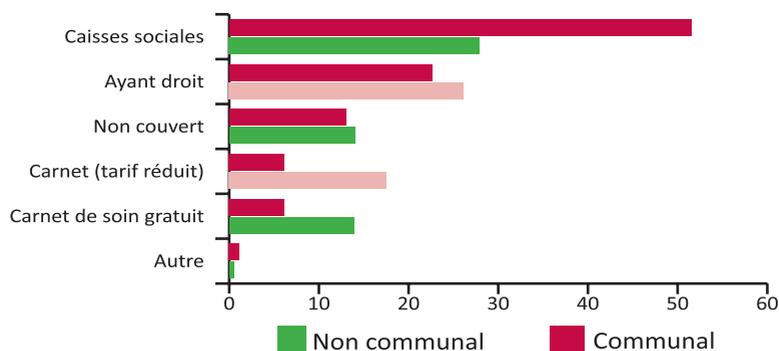
L'immense majorité des hommes âgés de 60 ans et plus est couverte sur le plan sanitaire par les caisses (CNSS, CNRPS, ou Assurances Groupes) tandis que les femmes, en grande partie sont assurées soit directement par les caisses sociales (à raison de 26,1%), soit en tant qu'ayant droit (à partir du tuteur) et ce à raison de 40,7%.

Dans ce qui suit, on va s'intéresser à la couverture sanitaire par milieu de résidence (communal, non communal).

Tableau 40 : Répartition de la population âgée de 60 ans et plus selon le mode de couverture sanitaire par milieu de résidence

Couverture sanitaire	Effectif (en milliers)			(%)		
	Communal	Non communal	Total	Communal	Non communal	Total
Caisses sociales	416,3	121,1	537,4	51,2	27,9	43,0
Ayant droit	184,6	113,2	297,8	22,6	26,1	23,8
Carnet de soin gratuit	49,3	60,5	109,8	6,0	13,9	8,8
Carnet (tarif réduit)	51,4	75,9	127,3	6,3	17,5	10,2
Non couvert	106,1	60,8	166,9	13,0	14,0	13,4
Autre	7,6	2,8	10,4	0,9	0,6	0,8
Total	815,3	434,3	1249,6	100,0	100,0	100,0

Graphique 22 : Répartition de la population âgée de 60 ans et plus selon le mode de couverture sanitaire par milieu de résidence



Proportionnellement il y a presque autant de personnes couvertes sur le plan sanitaire en milieu communal qu'en milieu non communal (86,1% en milieu communal contre 85,4% en milieu non communal).

Cependant, la structure selon le mode de couverture sanitaire diffère suivant le milieu de résidence. En effet, en milieu communal près de 3/4 des personnes âgées de 60 ans et plus bénéficient d'une couverture sanitaire, soit directement de la part des caisses sociales, soit en tant qu'ayant droit à partir du tuteur. En milieu non communal, ces deux modes de couverture sanitaire ne couvrent que 54% de l'ensemble des personnes âgées de 60 ans et plus résidant dans ce milieu. L'écart entre milieux pour ces deux modes de couverture sanitaire est compensé par une proportion plus élevée de personnes disposant de carnets de soin (gratuit ou à tarif réduit) en milieu non communal (31,4%) qu'en milieu communal (12,4%).

b. Distance séparant le dispensaire¹⁴ ou l'hôpital régional¹⁵ le plus proche du domicile de la personne âgée

La question de distance séparant le logement du plus proche dispensaire ou l'hôpital local ou régional a été abordée pour la première fois lors du recensement de 1994.

Le recensement de 2014 a collecté, quant à lui, des données sur la distance séparant le logement et plusieurs équipement collectifs entre autres le dispensaire et l'hôpital le plus proche.

¹⁴ Ne sont pris en considération que les dispensaires ou les centres médicaux publics.

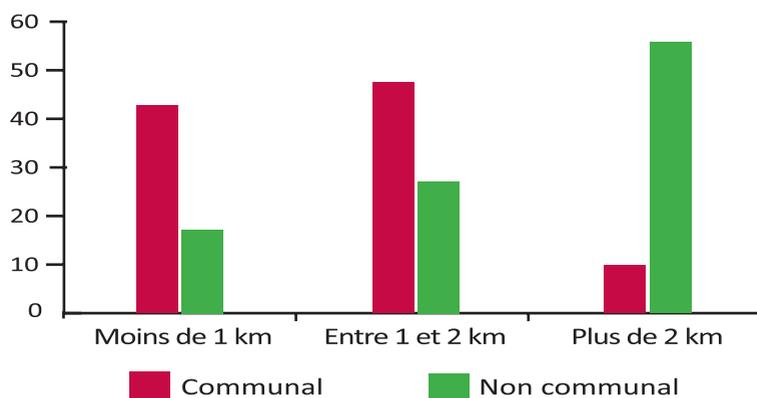
¹⁵ Il est pris en considération l'hôpital le plus proche qu'il soit local ou régional.

L'exploitation des données du recensement de 1994 n'a pas été abordée pour les personnes âgées à part, elle s'est limitée aux ménages et leurs éloignements des équipements collectifs considérés.

Tableau 40 : Répartition de la population âgée de 60 ans et plus selon le mode de couverture sanitaire par milieu de résidence

Distance en Km	Effectif (en milliers)			(%)		
	Communal	Non communal	Total	Communal	Non communal	Total
Moins de 1 Km	348,0	74,9	422,9	42,7	17,2	33,9
Entre 1 et 2 Km	387,7	117,7	505,4	47,5	27,1	40,4
Plus de 2 Km	79,6	241,7	321,3	9,8	55,7	25,7
Total	815,3	434,3	1249,6	100,0	100,0	100,0

Graphique 23 : Répartition de la population âgée de 60 ans et plus selon le mode de couverture sanitaire par milieu de résidence



Notons d'emblée qu'un peu plus du 1/4 des personnes âgées sont éloignées du plus proche dispensaire ou hôpital de plus de 2 Km. Cette proportion s'élève à 55,7% en milieu non communal. C'est-à-dire plus de la moitié des personnes en milieu non communal se trouvent à plus de 2 Km du dispensaire ou hôpital le plus proche.

En termes d'effectifs, il y a, en tout, 321 mille personnes âgées qui résident à plus de 2 Km du plus proche dispensaire ou hôpital local ou régional, dont la plupart résident en milieu non communal.

Conception :



Institut National de la Statistique

70, Rue Ech-Cham - BP 265 - CEDEX TUNIS
Tél. : (+216) 71 891 002 / Fax : (+216) 71 792 559
Site Internet : www.ins.tn / Email : ins@ins.tn

Impression : Imprimerie officielle